

Troisième séance, jeudi 08 septembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentation		
2022-GC-18	Postulat	Engagement hors EPT : vers une régularisation ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> François Ingold Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DSJ-142	Recours en grâce	Recours en grâce du 3 juin 2022	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2022-GC-59	Motion	Prévoyance funéraire – Fribourg doit combler une lacune législative	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2020-GC-31	Loi	Révision de la loi sur le Grand Conseil	Première lecture (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Jacques Morand, Erika Schnyder, Bertrand Gaillard, Eric Collomb et Charly Cotting (arrivée tardive annoncée).

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de MM. Claude Clément, Pierre-André Defferrard, Jean-François Feyer, Reto Julmy et Etienne Voléry, élus par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Postulat 2022-GC-18

Engagement hors EPT : vers une régularisation ?

Auteur-s: **Ingold François** (*VEA/GB, FV*)
Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Dépôt: **04.02.2022** (*BGC mars 2022, p. 1100*)

Développement: **04.02.2022** (*BGC mars 2022, p. 1100*)

Réponse du Conseil d'Etat: **28.06.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2594*)

Prise en considération

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Mon collègue Gabriel Kolly, avec qui j'ai eu la chance de déposer ce postulat, m'a dit que je pouvais prendre la parole sans trop forcer sur le côté gauchiste. Je vous ferez donc grâce aujourd'hui de mon catéchisme habituel.

De quoi s'agit-il? Il s'agit très simplement de réguler des emplois qui sont aujourd'hui intégrés dans des crédits forfaitaires. Qu'est-ce que c'est que ces crédits forfaitaires? Si le SITel par exemple décide de créer un logiciel, il va regarder les forces en présence qu'il a et potentiellement va engager une personne externe. Comme vous le savez, nous n'avons pas forcément à l'Etat de Fribourg beaucoup l'occasion d'augmenter nos nombres d'EPT, ces personnes vont être intégrées dans des crédits forfaitaires.

Cela pose à notre sens deux problèmes. Premièrement, quand on fait les budgets, on a la somme des EPT. C'est à peu près 9000 pour l'Etat de Fribourg et ces personnes ne se retrouvent pas dans ces EPT. En fait, on sait combien il y a de personnes qui travaillent à l'Etat de Fribourg au minimum, mais on ne sait combien de personnes y travaillent réellement. Deuxièmement, ces personnes restent parmi nous six mois, une année, une année et demie, deux ans, et après un certain moment ils doivent nous quitter. Ce n'est parfois pas très grave, mais imaginons que ces personnes ont créé un logiciel. Ils vont partir avec leurs compétences et celles-ci sont tout simplement perdues.

Notre idée, à mon éminent collègue et à moi-même, mais je suis sûr à vous tous, c'est tout d'abord de faire un inventaire, de savoir qui travaille où, qu'est-ce qu'il fait, si son emploi est pérenne ou non, si son emploi est transformable en CDI. Si c'est le cas, de faire comme en 2016 et en 2018, de transférer ces différents emplois vers les EPT pour qu'on sache combien nous avons de personnes qui travaillent dans notre Etat.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir soutenu cette proposition et je vous remercie de soutenir cela également.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Les CDD à l'Etat de Fribourg sont un peu comme les gens sans abri dans nos villes. C'est une réflexion que je viens de faire.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux s'est penché sur ce postulat de nos collègues Ingold et Kolly. Vous avez mis le doigt sur une vraie problématique. Le blocage des EPT à l'Etat de Fribourg a créé une situation qui n'est pas acceptable à notre sens: la création de ces contrats de travail à durée déterminée pour détourner ce blocage des postes de travail. Pire encore, des CDD sont renouvelés, et j'en ai la preuve, plusieurs fois à la suite, souvent de trois ans en trois ans, certains dépassant parfois les dix ans. Dans la construction, nous ferions cela et nous aurions depuis longtemps des manifestations syndicales dans la rue. Aujourd'hui, on parle surtout de pénurie d'énergie. Demain, nous parlerons de pénurie de main-d'oeuvre, de collaborateurs. Il est temps que le Conseil d'Etat prenne les dispositions nécessaires pour doter les services de l'Etat d'autant de collaborateurs que nécessaire, mais aussi peu que possible. Le problème actuel est important. Des cadres de l'Etat ne cessent pas de rappeler que les postes de travail obtenus chaque année n'ont pas suivi la croissance de notre canton. Les CDD seraient ainsi dus au nombre insuffisant de CDI.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare deux liens d'intérêts avec cet objet. Le premier est que j'ai la chance de faire partie des employés de l'Etat dont le poste figure à l'inventaire du budget. Le deuxième lien est d'avoir posé une question au Conseil d'Etat à ce sujet-là en septembre 2016 avec le député Elian Collaud. Dans sa réponse de novembre 2016, le Conseil d'Etat reconnaissait déjà le problème et avait réagi en transformant « un montant total d'environ 13 millions de francs de montant forfaitaire en environ 126 EPT définis comme étant des activités pérennes. Les EPT créés ont été intégrés à l'inventaire des postes de l'Etat pour le budget 2017 ».

Le groupe socialiste a bien entendu examiné avec attention la proposition de postulat de nos collègues députés François Ingold et Gabriel Kolly, et soutient cette demande d'une nouvelle analyse de la situation. Les temps changent, l'Etat doit

régulièrement répondre à de nouvelles tâches et se doit de réévaluer la situation du personnel engagé en CDD ou en CDI sans garantie de poste. Si nous pouvons comprendre le besoin pour l'Etat de flexibilité, de souplesse et de rapidité, qui peuvent justifier les CDD pris sur les montants forfaitaires, il n'en reste pas moins que ceux-ci doivent être essentiellement réservés aux missions ponctuelles à délai déterminé ou à une grande variation de volume de travail et ne devraient en aucun cas devenir récurrents année après année. A noter que la réaction du Conseil d'Etat en 2016 avait été positive pour plus d'une centaine de collaborateurs de l'Etat. Ainsi donc, nous avons espoir que ce nouvel état des lieux des postes de travail liés aux montants forfaitaires montrera de réelles améliorations dans ce type de pratique ou qu'à défaut cela débouchera sur une deuxième étape à la transformation de certains EPT pris sur les montants forfaitaires en place de travail fixes figurant enfin à l'inventaire des postes du budget.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet si ce n'est que je suis syndique de la commune de Riaz.

Le groupe Le Centre a étudié avec attention la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat. Bien qu'offrant une solution transitoire à la pénurie de personnel, l'utilisation des crédits forfaitaires donne aux employés concernés peu de garanties de conserver dans un avenir proche un revenu acceptable et contribue à un taux de rotation important, ce qui présente de nombreux désavantages. Ces employés méritent plus de considération et de sécurité de la part de l'Etat. Je prend un exemple dans la DIME, où une personne a eu son contrat de travail de durée déterminée renouvelé six fois depuis 2019. Ce département a pourtant chaque année des EPT libres, soit en raison de départs naturels soit par des augmentations obtenues dans les budgets. Malgré cela, certaines personnes ont un renouvellement de CDD alors qu'elles demandent que l'on régularise leur situation en CDI.

Autre élément, la DIME termine l'année 2021 en-dessous des EPT prévus de 7,19 unités. Pourquoi ne pas profiter de cet excédent pour engager les personnes en CDD pour 2022. Des postes supplémentaires ont aussi été demandés et acceptés lors de la définition des budgets. La régularisation de ces cas devrait être prioritaire.

En outre, la problématique des contrats à durée déterminée et de la précarité de l'emploi est particulièrement importante dans le domaine des hautes écoles spécialisées et de l'Université. Ces dernières sont largement exclues des réflexions de l'Etat à ce sujet, entre autres en raison de l'autonomie partielle des institutions concernées. Nous prions dès lors le Conseil d'Etat d'inclure cette dimension dans ses travaux et de la thématiser proactivement dans ses contacts avec les hautes écoles. La situation durablement précaire de nombreuses personnes hautement qualifiées dans ce secteur nuit à l'attractivité du canton de Fribourg. Notre groupe considère qu'il y a lieu d'empêcher ce sujet de manière rapide et conséquente.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre prend note que le Conseil d'Etat souhaite mandater le SPO pour cette démarche et soutient à l'unanimité la proposition du Conseil d'Etat d'accepter ce postulat. Il se réjouit de découvrir les conclusions de cette analyse. Il sera cependant attendu beaucoup de transparence dans les réponses apportées.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je suis coauteur du côté droite de ce postulat, qui a été signé par treize députés de tous les groupes parlementaires, ce qui illustre bien l'intérêt de cette problématique pour les députés. Je prends également la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Tout d'abord, et comme cela a été fait par François Ingold, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et son acceptation de ce postulat. Nous l'avons déposé pour une question de transparence, de lisibilité dans les comptes et les budgets. Il est indispensable de clarifier le statut de certains postes de travail dans certaines directions. L'idée n'est pas de tout modifier mais simplement d'avoir une vision juste des EPT de notre canton. J'espère que le rapport qui sera établi par le SPO nous donnera des pistes d'amélioration qui à terme amèneront des propositions concrètes.

Pour terminer, le groupe de l'Union démocratique du centre va accepter ce postulat à l'unanimité et j'espère que vous également.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour les interventions. Le Conseil d'Etat approuve et soutient ce postulat et va donc mandater le Service du personnel pour réaliser cette enquête comme il l'avait déjà fait lors de la législature précédente. On avait découpé en deux morceaux l'administration en traitant dans un deuxième temps les institutions autonomes, notamment l'Université et l'IAG.

J'ai deux ou trois remarques sur les interventions qui ont été faites. Je ne crois pas que le fait qu'il y ait des CDD soit un problème, puisqu'on le retrouve aussi sur le marché du travail en général. Il y a une raison pour cela et on trouve aussi des cas similaires dans l'administration en général. Ce n'est pas le fait d'avoir un CDD qui pose problème. La difficulté est qu'il est limité pour des raisons soit financières soit liées au projet pour lequel ces personnes sont engagées. A un certain moment, ça doit être la fin, mais ça ne l'est pas parce qu'on a reconduit et parce que le projet dans sa nature s'est peut-être modifié aussi. Cette articulation est délicate et je crois que c'est juste de pouvoir faire le point de la situation et le cas échéant de

garantir des postes qui auraient été reconduits plusieurs fois et qui ne sont pas garantis comme un EPT de l'administration. Il n'y a pas dans les directions, je peux rassurer M. le Député Wicht, une volonté de contourner les EPT, de contourner la loi. Il y a aussi du renouvellement. On peut pour un CDD avoir un certain délai durant lequel on peut le reconduire mais après il faut le pérenniser.

M^{me} la Députée Beaud a mentionné qu'une direction avait moins d'EPT utilisés que d'EPT accordés. Je ne veux pas entrer en matière sur la nature de cela mais rappeler qu'il y a un taux de rotation. Dans certains domaines, il faut attendre plusieurs mois avant de trouver une personne. Il se peut que le poste soit là, qu'on ait l'argent pour l'occuper mais on ne trouve tout simplement pas les personnes. A la fin de l'année, vous avez un nombre d'EPT non occupés, non pas qu'on n'ait pas eu besoin mais simplement on était encore en recherche des personnes pour les occuper.

L'Université fera certainement aussi l'objet de cette étude, puisque c'est une institution autonome dont le budget personnel se retrouve au Service du personnel.

Enfin, j'aimerais quand même donner un élément de rapport sur les quelques 9000 EPT, ce qui représente certainement plus de 15 000 personnes. Il y a environ 200-250 EPT si on transforme les montants forfaitaires en EPT. Sur une masse salariale de 1,35 milliard, on parle de 25 à 30 millions de masse salariale sous forme de montants forfaitaires que l'on va analyser maintenant. Evidemment, ce n'est pas la vue globale comme celle qui vous est transmise avec les différents rapports sur les EPT. Néanmoins, cela ne modifie pas l'allure d'ensemble de la comptabilité et de la statistique des employés de l'Etat. C'est une particularité qu'il faut suivre et le postulat nous donne l'occasion de le faire. Nous irons dans ce sens-là bien sûr.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui : Total 97

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Recours en grâce 2022-DSJ-142 Recours en grâce du 3 juin 2022

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce et l'assistance judiciaire sont refusées dans un cas.
 - > Le huis clos est levé.
-

Motion 2022-GC-59

Prévoyance funéraire – Fribourg doit combler une lacune législative

Auteur-s: **Dorthe Sébastien** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*)
Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*)

Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**

Dépôt: **22.03.2022** (*BGC mai 2022, p. 1596*)

Développement: **22.03.2022** (*BGC mai 2022, p. 1596*)

Réponse du Conseil d'Etat: **04.07.2022** (*BGC septembre 2022, p. 2596*)

Prise en considération

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, c'est un peu tôt pour moi pour penser à mes funérailles, mais je suis néanmoins coauteur de la motion et m'exprimerai au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je tiens en préambule à excuser mon collègue Sébastien Dorthe, qui est absent pour des raisons privées ce matin. Qu'est-ce que la prévoyance funéraire? C'est assez simple à résumer, il s'agit d'un contrat qui permet de financer de manière anticipée ses funérailles. Il est en principe conclu auprès d'une entreprise de pompes funèbres. L'objectif de la motion c'est de légiférer afin de régler la question du remboursement des fonds en cas de faillite. En effet, si l'entreprise de pompes funèbres fait faillite, c'est assez rare mais ça peut arriver, il n'y a pas aujourd'hui de protection des fonds des souscripteurs. Les récupérer peut donc s'avérer compliqué, voire impossible. Nous souhaitons donc protéger les souscripteurs en séparant les fonds liés à la prévoyance funéraire des comptes de l'entreprise. Cette proposition ne tombe pas du ciel et vous savez qu'il n'est pas dans l'ADN du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux que de légiférer. Je tiens donc à relever quatre éléments:

- > Le premier: mon collègue Sébastien Dorthe, dans le cadre de son mandat d'avocat, a fait l'expérience d'une faillite de société qui permettait d'avoir des contrats de prévoyance funéraire et dans cette situation, les souscripteurs ont eu beaucoup de peine à récupérer les fonds qui étaient les leurs.
- > Ensuite, nous constatons l'augmentation de la publicité pour les contrats de prévoyance funéraire, vous avez sans doute toutes et tous vu les publicités d'une entreprise assez connue dans ce domaine.
- > Je me permets aussi d'avancer un chiffre. Admettons que 10'000 Fribourgeois, ça semble un chiffre plausible, aient conclu un tel contrat pour des funérailles qui se montent, en moyenne à 5000 frs, on parle donc déjà de 50 millions de francs sous gestion, il s'agit donc clairement d'une affaire de gros sous.
- > Enfin deux autres cantons ont légiféré en la matière, il s'agit des cantons de Vaud et du Jura.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son soutien à la motion. Comme nous sommes libéraux-radicaux, nous vous invitons à trouver une solution pragmatique et sans bureaucratie, l'une des propositions qui est faite est d'attester que les comptes bancaires de la société sont détachés des fonds du client. Une fiduciaire est, par exemple, compétente pour rédiger une telle attestation. Ainsi, le souscripteur et surtout sa famille, ses proches, n'ont pas à s'inquiéter du destin des fonds lors des funérailles ou avant, quel que soit justement le destin de l'entreprise. Si celle-ci devait, par hasard, faire faillite, les fonds sont aisément récupérables par la famille ou par le souscripteur.

En conclusion, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite donc à soutenir cette motion.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je fais partie du groupe Le Centre et n'ai pas d'intérêt avec l'objet. A l'instar du Conseil d'Etat, qui préconise l'acceptation de la motion, le groupe Le Centre l'acceptera à l'unanimité. En effet, comme toute autre société, comme l'a relevé le député Michellod, les entreprises de pompes funèbres ne sont notamment pas à l'abri d'une faillite. Il s'agit effectivement d'une affaire de gros sous selon le reportage de la RTS – *À bon entendeur*, que j'avais pu voir en octobre 2018. Une entreprise de pompes funèbres peut avoir conclu des contrats de prévoyance funéraire pour des montants allant jusqu'à 12, 13 millions. Aussi, à l'instar d'autres cantons, il est parfaitement justifié de prévoir des règles, actuellement inexistantes dans notre canton, qui permettent d'éviter que les fonds versés soient perdus dans la masse en faillite et que les proches d'un défunt, qui doivent déjà affronter la perte d'une être cher, doivent en plus constater que les fonds investis sont perdus et qu'il faut les verser une deuxième fois afin d'obtenir la prestation que le défunt avait souhaitée. La création d'un fonds de garantie économiquement et juridiquement indépendant de l'entreprise de pompes funèbres est une solution à saluer. Si la motion est acceptée, ce que nous souhaitons, dans le cadre de la modification de la loi sur le commerce, respectivement du règlement, c'est d'être extrêmement précis aux modalités de création de ce fonds pour être certain qu'il remplisse la fonction qu'on veut lui assigner. Une prise de renseignements auprès des cantons qui connaissent déjà cette règle apparaît opportune. À l'heure actuelle, selon les renseignements que j'ai pu prendre dans notre canton, quand bien même il n'existe encore aucune règle, certaines entreprises de pompes funèbres concluent des contrats de réassurance du contrat de prévoyance funéraire, ce qui garantit le remboursement de la somme à la famille du défunt en cas de faillite ou dissolution de la société. Une telle manière de faire a le mérite d'être étudiée, cas échéant, validée pour valoir fonds de garantie économiquement et juridiquement indépendant. Enfin, l'obligation qui sera imposée aux entreprises devra impérativement être assortie d'une sanction pénale en cas de violation de cette obligation. Cela devrait ainsi permettre à la famille d'un défunt de faire valoir son éventuel dommage directement contre les personnes responsables de la gestion de l'entreprise dans la mesure où la norme prévoyant l'obligation avait précisément pour but de protéger le patrimoine.

C'est avec ces considérations que le groupe Le Centre acceptera la motion.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Quelques liens d'intérêts, même s'ils sont assez éloignés: 1) je suis conseiller communal en charge du social, 2) je suis syndicaliste, vous verrez plus tard. Je trouve louable de se préoccuper des consommateurs et des risques des consommateurs. En l'état, il s'agit quand même, même si les chiffres avancés paraissent importants, de très peu de risques. Pour regarder la Feuille officielle et suivre les faillites, je n'ai pas vu énormément d'entreprises de ce type-là faire faillite. Mais c'est à mon sens faire preuve d'une vision assez courte, puisque dans ce domaine-là, ce type de mécanisme, en fait, c'est monnaie courante. Bon nombre de consommateurs se retrouvent avec des défauts de contrat, il faut prendre le cas d'un restaurant où il y a des bons, parfois importants, qui ont été remis, dans tout ce qui est des soins à la personne, chez les coiffeurs, etc... et souvent, les consommateurs se retrouvent avec une perte nette, sans pouvoir faire valoir leurs droits. Dans la consommation on parle aussi des propriétaires. Souvent les propriétaires se retrouvent avec des entreprises générales que j'appellerais "bouts de bois" qui font faillite et là, c'est des familles qui se retrouvent avec des centaines de milliers de francs sans couverture et doivent y faire face. Dans le monde du travail, dans le monde des assurances sociales, c'est la même chose et dans ce domaine-là, c'est aussi par dizaines ou centaines de milliers de francs que les problèmes se trouvent. Je ne veux pas vous faire la litanie de toutes les difficultés, mais bon nombre d'assurés, notamment en surobligatoire LPP, se sont retrouvés avec des défauts de paiement et sans leur avoir LPP. Dans la question des salaires, dans la question des heures supplémentaires, des treizièmes salaires, c'est la même chose, après quatre mois de retard, eh bien, vous perdez vos salaires. Donc on est là face à un objet extrêmement large, qui mériterait un traitement beaucoup plus fort et beaucoup plus avant-gardiste. Toutefois, notre constat, c'est que quand il s'agit d'améliorer le droit des consommateurs, d'améliorer le droit des travailleurs, la droite de ce pays et de ce canton est aux abonnés absents, voire combat fermement ces améliorations.

Fort de ce constat, le groupe socialiste, pour une part s'abstiendra, pour l'autre acceptera cette motion.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de cette motion et en accepte la transmission. Elle devrait se concrétiser par un fonds de garantie que l'entreprise de pompes funèbres constituerait et approvisionnerait chaque année à hauteur des avances consenties par les assurés, moins évidemment la part qui reviendrait aux prestations fournies durant l'année. Il est important que le fonds de garantie soit indépendant de l'entreprise, tant économiquement que juridiquement, un peu sur le modèle des dépôts de garantie pour loyer. Mais il est aussi important que ce fonds soit suffisamment alimenté pour rembourser le cas échéant toutes les prestations payées d'avance et pas encore fournies. L'entreprise de pompes funèbres devrait par ailleurs apporter la preuve chaque année auprès de la Police du commerce que son dépôt de garantie est suffisant. Et à l'instar du dépôt de garantie pour loyer, on peut aussi imaginer que l'entreprise de pompes funèbres obtienne une garantie bancaire. La solution préconisée par le Conseil d'Etat, à savoir une adaptation de la loi sur l'exercice du commerce, avec l'ajout d'une obligation à cet effet, complétée par une disposition pénale, me semble tout à fait appropriée.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la motion.

Raetzo Tina (VEA/GB, BR). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Tous les points que je voulais aborder ont déjà été dits par certains de mes collègues, je ne vais donc pas tout répéter. En effet, concernant les contrats de prévoyance funéraire, puisqu'il y a une avance d'argent en vue d'une prestation future, il y a nécessité de protection, surtout compte tenu du temps susceptible de s'écouler entre la conclusion du contrat et le moment du décès ainsi que des sommes conséquentes qu'impliquent de tels contrats comme l'a souligné mon collègue Michellod. L'obligation d'un fonds de garantie indépendant est opportune et offrirait une sécurité de remboursement en cas de cessation d'activité de l'entreprise de pompes funèbres. En conclusion, pour les raisons évoquées, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra cette motion à l'unanimité.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. La motion déposée et développée par MM. les Députés Sébastien Dorthe et Savio Michellod le 23 mars dernier a été, vous le savez, accueillie favorablement par le Conseil d'Etat, tant en raison de son opportunité qu'au vu de sa proportionnalité.

Sous l'angle de l'opportunité tout d'abord, il y a effectivement lieu d'envisager l'introduction d'un encadrement légal pour les contrats de prévoyance conclus en prévision d'un décès. Une telle pratique semble s'être développée au cours de ces dernières années, notamment dans différents cantons. Nombreux sont celles et ceux qui, privés d'un entourage immédiat ou simplement désireux d'alléger pour leurs proches les contraintes administratives et organisationnelles inhérentes à leur futur décès, prennent l'option d'inscrire le détail des prestations souhaitées dans un contrat et de financer par avance les frais qu'ils engendreront. Les entreprises concernées sont susceptibles d'avoir à gérer par ce biais des montants importants. Or, plus le moment effectif du décès est éloigné de la conclusion du contrat, plus les risques sont grands qu'en l'absence d'une forme de garantie imposée par l'Etat, les fonds versés disparaissent avec l'entreprise à laquelle ils ont été versés. L'objectif recherché consiste ainsi à apporter dans un contexte particulier et sensible une forme de protection à la population et à éviter qu'à la douleur de perdre un proche ne viennent s'ajouter des difficultés d'ordre juridique et économique.

Sous l'angle de la proportionnalité ensuite, la mesure proposée a été également jugée adaptée. Point n'est besoin en effet de restreindre l'activité économique des entreprises de pompes funèbres en les soumettant à un régime de patentes. Dans notre canton, la prise en charge d'un deuil en tant que tel n'a, à notre connaissance, pas prêté le flanc à la critique dans un passé récent et il ne s'impose clairement pas d'introduire des contraintes légales autres que celles déjà en place en matière d'inhumation. Il est admissible en revanche d'imposer aux entreprises de ce secteur disposant d'une offre de prévoyance la constitution d'un fonds de garantie indépendant permettant d'assurer en toutes circonstances le financement des funérailles organisées de manière anticipée. Une telle obligation pourra, si vous l'acceptez, faire l'objet d'une nouvelle disposition dans l'actuelle loi sur l'exercice du commerce.

Sur la base de ces quelques considérations, je vous propose, au nom du Conseil d'Etat d'accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 80 voix contre 0. Il y a 10 abstentions.

Ont voté Oui : Total 80

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB),

Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte)

Se sont abstenus : Total 10

Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Loi 2020-GC-31

Révision de la loi sur le Grand Conseil

Rapporteur-e:	Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20 mai 2022 (BGC septembre 2022, p. 2460)

Première lecture (suite)

I. Acte principal : Loi sur le Grand Conseil (LGC)

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 27 al. 3 porte sur la désignation du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente des scrutateurs et scrutatrices. Cet article pose simplement la base légale pour ces fonctions.

> Adopté.

Art. 28a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce nouvel article pose la base légale pour le fonctionnement du collège des scrutateurs et scrutatrices.

> Adopté.

Art. 30 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). L'ajout des lettres j à l mentionne dans la loi ce qui se fait déjà, ceci pour des questions de clarté.

> Adopté.

Art. 31 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette modification est une adaptation à la nouvelle terminologie des commissions, elle inclut également les membres du Bureau et des groupes parlementaires dans l'état nominatif.

Art. 35 al. 4 (nouveau), al. 5 (nouveau)

> Adopté.

Berset Solange (PS/SP, SC). Ces alinéas consacrent la pratique actuelle avec l'ajout de la vice-présidence. Cela permet aussi d'avoir un suivi.

> Adopté.

Art. 43 al. 3

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du programme général de la session constitutive. Lors des sessions constitutives il ne sera plus nécessaire de fixer le nombre de membres de la Commission des finances et de gestion ou de la Commission des affaires extérieures, puisque cela pourra se faire par une ordonnance. La lettre c précise que l'élection des membres suppléants a lieu en même temps que celle des membres ordinaires des commissions.

> Adopté.

Art. 51 al. 2 (abrogé), al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du statut des membres du Grand Conseil. C'est la documentation de base qui est remise aux membres du Grand Conseil. La modification de ces dispositions vise à poursuivre la numérisation comme cela a déjà été dit. Les documents cités à l'alinéa 1 seront transmis uniquement en version numérique. L'alinéa 2 est abrogé, il n'y aura plus de remise de version papier.

> Adopté.

Art. 54 al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). De longues discussions ont eu lieu quant aux arrivées tardives ou aux départs anticipés de chaque élu-e de ce Grand Conseil. Finalement, après beaucoup de discussions, la conclusion est qu'il en va de la responsabilité individuelle de chacune et de chacun de nous qui sommes élu-e-s. Donc, la clause de pénalité de retard est enlevée de cette loi. En effet, pourquoi pénaliser un retard et ne pas pénaliser un départ avant la fin d'une séance. La commission estimait que c'était aux responsables des groupes de gérer les retards ou ces absences et que l'on pouvait difficilement mettre des gardes pour surveiller tout cela. Donc on enlève de la loi cette pénalité de retard.

> Adopté.

Art. 59 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). La modification complète, l'énumération des auteurs en y ajoutant les commissions thématiques, alors bien évidemment suite au vote d'hier cet article doit être refondé. Nous vous proposons directement le nouvel article avec la modification qui découle de la suppression de l'article 10 al. 2 et 3 d'hier.

Il y a deux possibilités:

1. Les membres, le Bureau, ~~et les commissions permanentes et les commissions thématiques~~ du Grand Conseil disposent des instruments parlementaires suivants:
2. Les membres, le Bureau, les commissions permanentes et les commissions ~~thématiques~~ spécialisées du Grand Conseil disposent des instruments parlementaires suivants:

Comme nous n'avons pas pu discuter de ceci en commission et qu'en fait les commissions thématiques n'ont pas été acceptées, à moi il me semblerait plus judicieux comme présidente de cette commission de retenir la deuxième proposition, qui englobe aussi les commissions spécialisées. En fait, les commissions spécialisées restent, il semblerait judicieux qu'elles aient les mêmes droits que les commissions permanentes ou les commissions thématiques telles que nous les avons prévues.

> La proposition de remplacer l'expression "commissions thématiques" par "commissions spécialisées" est acceptée tacitement.

> Modifié (l'expression "commissions thématiques" est remplacé par "commissions spécialisées").

Art. 60 al. 1 (modifié), al. 2a (nouveau), al. 5 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Nous nous trouvons devant le même dilemme, c'est-à-dire que nous devons vous faire une proposition qui corresponde à la décision de la première lecture. En fait, les principes applicables à tous les instruments parlementaires sont qu'ils devront être déposés avec leur développement et il est précisé aussi que le dépôt se fera auprès du Secrétariat du Grand Conseil. Il est également précisé à l'alinéa 5 les règles pour classer un document. La volonté, c'est que ce soit le Grand Conseil qui prenne la décision de classement, puisque c'est lui qui a aussi accepté l'instrument parlementaire. Cette possibilité est aussi donnée au Conseil d'Etat lorsque la suite attendue n'a plus sa raison d'être. Voilà pour les explications.

Concernant la liste des organes compétents pour demander le classement d'un instrument, il se pose la même question qu'à l'alinéa précédent: les commissions thématiques disparaissent de cette liste, suite à la suppression de l'article 10 al. 2. On peut dès lors se contenter de biffer "thématiques", ce qui correspondrait au statu quo, ou remplacer "thématiques" par "spécialisées". Par souci d'analogie avec l'article précédent, je vous propose que l'on opte pour la deuxième variante et d'inclure ainsi les commissions spécialisées dans la liste des organes autorisées à demander le classement d'un instrument parlementaire.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je pense que nous devrions prendre une décision de principe pour la simplification des débats. On ne va pas faire cet exercice à tous les articles où sont mentionnées les commissions thématiques, d'autant plus que je pense que c'est un exercice provisoire, parce qu'à la deuxième lecture, on rechangera et on les réintroduira, mais peu importe. Donc, je propose que pour l'instant, à tous les articles où sont mentionnées les commissions thématiques, automatiquement,

nous mettons la commission spécialisée à la place et nous laisserons la commission de rédaction après voir les corrections qui seront nécessaires.

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette question ne se posera plus, c'était là les deux seules occurrences nécessitant un choix du Grand Conseil.

- > La proposition de remplacer l'expression "commissions thématiques" par "commissions spécialisées" est acceptée tacitement.
- > Modifié (l'expression "commissions thématiques" est remplacé par "commissions spécialisées").

Art. 61 al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Pour l'alinéa 3, cette modification adapte aussi le texte à la pratique actuelle. Les modalités de la signature électronique et de la vérification de cette dernière sont prévues dans une ordonnance parlementaire comme on le verra plus tard, à l'article 206. Une ordonnance est en effet plus facilement adaptable à l'évolution technologique.

Le terme "en principe" a pour but de ne pas exclure complètement le dépôt manuscrit. En effet, dans certaines circonstances, lorsque notamment nous sommes en plein débat ici, on n'arrive peut-être pas forcément à aller déposer un instrument via l'informatique. Donc, si nécessaire, le Grand Conseil pourra déterminer les exceptions par voie d'ordonnance.

- > Adopté.

Art. 62 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). L'alinéa 1 est complété, puisqu'il y aura systématiquement le développement avec chaque dépôt d'un instrument parlementaire.

- > Adopté.

Art. 68 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du rapport annuel sur l'état des instruments parlementaires, que le Conseil d'Etat devait livrer au Grand Conseil. Cet article est modifié, car ce rapport n'est qu'une information momentanée. A sa parution, une grande partie des instruments sont déjà traités et clos. Il est donc plus utile pour notre parlement d'avoir la liste mise à jour de manière continue au gré des dossiers et accessible sur le site d'information du Grand Conseil. C'est pour ces raisons que cette modification est proposée.

- > Adopté.

Art. 75a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article a pour objectif de donner des pouvoirs au Grand Conseil dans le cas où le Conseil d'Etat n'aurait pas agi dans le délai prévu. Il s'agit en fait d'une disposition de procédure, elle ne concerne que les motions, postulats et mandats, car leur traitement est presque identique. Par contre cela ne concerne pas l'initiative parlementaire, puisque ce n'est pas le Conseil d'Etat qui doit y donner suite. Quant aux questions et résolutions, les articles 77, 78 et 84 règlent les dispositions pour ces objets. L'alinéa 2 prévoit que le Bureau peut intervenir pour proposer le classement de l'instrument parlementaire concerné.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je veux juste ici vous rendre attentifs à la difficulté qu'a non seulement le Conseil d'Etat mais surtout l'administration de répondre à tous les instruments parlementaires. Actuellement, en deux législatures, on a une augmentation en début d'année de plus de 50% des instruments parlementaires par rapport à il y a deux législatures. On ne peut bien évidemment que se réjouir d'avoir un Parlement actif, dynamique, soucieux d'assurer sa mission constitutionnelle de surveillance. Je vous prie toutefois de vous souvenir que pour répondre à une simple question parlementaire, dont certaines comprennent des fois jusqu'à plus de 10 sous-questions, il faut mobiliser des spécialistes dans les services concernés, des chefs de service, un secrétariat général pour compléter le cas échéant, puis des traducteurs, des secrétaires, la Chancellerie d'Etat, etc... Et vous pouvez doubler, voire tripler la chose si, comme c'est de plus en plus le cas, la question porte sur des thématiques transversales impliquant plusieurs directions de l'Etat. Je vous invite donc lors du dépôt d'un instrument parlementaire à avoir à l'esprit que le temps que l'administration passera à y répondre ne pourra être consacré à d'autres activités. Je rappelle aussi que nous, les conseillers d'Etat, nous sommes volontiers à disposition lorsque vous avez des questions orales, qu'on peut vous répondre directement, ça simplifie aussi le travail de l'administration. Typiquement, je prends un exemple, actuellement il y a une quantité d'instruments qui sont déposés sur la pénurie d'énergie. La difficulté pour le Service de l'énergie, c'est que c'est un petit service. Il doit d'abord répondre à la pénurie d'énergie. Je vous remercie déjà de votre compréhension si sur les dossiers comme ça, il doit prendre un peu de retard dans les réponses aux questions, mais l'urgence, c'est vraiment de traiter la pénurie dans un premier temps. Il y aura probablement une proposition de traiter ces instruments en bloc et je vous remercie déjà de votre compréhension.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Je prends la parole ici en mon nom propre pour évoquer un problème qui a justement été évoqué tout à l'heure par le conseiller d'Etat. Cet article 75a, pour moi, est une bonne chose au niveau du respect des délais. Maintenant, c'est vrai que je m'inquiète un peu du respect des délais avant, finalement, que l'objet soit passé au Grand Conseil, parce que, ça a été évoqué, il y a vraiment beaucoup de retards. Je suis allée regarder en début de semaine, il y avait la moitié des objets parlementaires non répondus qui sont déjà hors délai et ce serait une question de ma part à la commission et au Conseil d'Etat de savoir si vous en avez discuté en commission, si vous avez eu cette discussion, si vous avez peut-être trouvé des moyens de régler le problème. Est-ce qu'au niveau du Conseil d'Etat il y a une volonté de réduire ces retards ou bien on peut s'attendre encore pour la suite aux retards actuels?

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). J'aimerais juste réagir à la réponse ou aux commentaires de M. le Conseiller. Je peux être tout à fait d'accord avec les remarques et avec la charge de l'administration sur tous les instruments parlementaires qui sont déposés. Mais, je rappelle juste qu'à cet article 75a (nouveau), à l'alinéa 1, il est marqué: "Si à l'échéance du délai prolongé conformément à l'article 75a, le Conseil d'Etat n'a pas sans se prévaloir de justes motifs, donné suite, etc..." Donc, la question n'est pas que nous souhaitons mettre une pression énorme sur le Conseil d'Etat au moment où il a de justes motifs pour retarder une réponse. Je crois pouvoir dire que durant de nombreuses années, je n'ai encore pas vu de demande de prolongation de délai du Conseil d'Etat qui aurait été refusée par le Bureau. Donc, chaque fois que le Conseil d'Etat fait une demande en disant "non, mais là, ce serait judicieux de répondre avec un autre instrument parlementaire en même temps où là les services sont surchargés", nous l'avons toujours acceptée, donc la question n'est pas là. La question, c'est la volonté du Conseil d'Etat de mettre en oeuvre des dispositions prévues par une motion, acceptée et votée par ce Grand Conseil, et c'est là que nous n'avons aucun moyen d'influer sur le fait que le Conseil d'Etat ne veuille pas le faire. Je reviens avec l'éternel exemple des prestations complémentaires pour les familles, où, malgré une décision qui avait été prise à la quasi unanimité du Grand Conseil, le Conseil d'Etat, pour des raisons financières, pour X raisons, n'a jamais voulu mettre en oeuvre une disposition et une proposition votée à la quasi unanimité par le Grand Conseil. C'est pour cela, je l'avais dit en entrée en matière, que je regrettais la faiblesse de l'alinéa 3 de cet article, mais je ne vois pas ce que je peux proposer comme amendement, parce qu'il n'y a pas moyen d'être plus coercitif. Mais j'attire l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que ce n'est pas ici la question des délais et des justes motifs, c'est la question de ne pas vouloir donner suite à une intervention.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). On a pris connaissance des remarques des deux intervenants. C'est vrai que je peux répondre à M^{me} Levrat qu'on en a discuté en commission de manière assez large mais qu'en fait la solution est difficilement trouvée comme ça, qu'il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte et par cet article, nous avons justement essayé de pouvoir quand même intervenir lorsqu'il y avait vraiment trop de retard. Mais pour moi, il y a deux choses que l'on a entendues de la part de M. le Conseiller, c'est qu'effectivement il y a beaucoup plus d'objets déposés et après il y a la question du retard. Il faut peut-être différencier les choses, parce qu'ici nous parlons vraiment que de retards, notre collègue Benoît Rey vient de le dire. Il s'agissait surtout des retards qu'on sent un petit peu souhaités par le Conseil d'Etat pour ne pas mettre en place telle ou telle réglementation. Là, ça donne l'occasion quand même au Bureau d'intervenir et M. Rey l'a rappelé aussi, nous avons sciemment laissé la possibilité de demander une prolongation, donc ça montre bien qu'on cherche vraiment à travailler en commun et de trouver les meilleures solutions.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cet article, c'était plutôt une sensibilisation par rapport au nombre d'instruments déposés. Après, M^{me} Levrat a évoqué que la moitié des instruments parlementaires avaient du retard. Il faut savoir que pour une bonne partie, ces retards sont justifiés. Il y a eu des questions qui ont été déposées et dont la réponse est retardée notamment parfois par des décisions fédérales, par le fait que typiquement il y a un certain nombre d'instruments par le passé qui ont été traités dans le plan climat par exemple, et on a dit, "voilà, cela sera traité dans le plan climat donc on vous demande un délai pour le traiter à ce moment-là" et ils ont été traités dans le cadre du plan climat. Après, il y a les prestations complémentaires qui, sauf erreur, sont liées au DETTEC. Alors j'ai une bonne nouvelle, c'est que demain je fais une conférence de presse pour présenter le DETTEC, enfin, après 8 ans d'attente. Voilà, il y a aussi des dossiers qui prennent plus de temps. Par contre, je ne crois pas... en tout cas pour ma part, je n'ai jamais retardé un instrument de façon souhaitée ou volontaire, ce n'est pas le but du Conseil d'Etat. En général on a la volonté de répondre au plus vite et notamment dans le délai de deux mois. Typiquement durant l'été c'est très difficile, l'administration n'est pas là, les instruments qui ont été déposés au début ou à la fin juin, c'est difficile pour nous d'y répondre dans les délais. Il faut savoir que deux mois de traitement, ça veut dire aussi traduction, ça veut dire passage au Conseil d'Etat, donc ils doivent être traités quelque part en un mois et puis pendant les périodes de vacances, là, j'ai simplement sollicité votre compréhension. Mais j'ai compris les propos de M. Rey, j'aimerais le rassurer que ce n'est pas la volonté du Conseil d'Etat de retarder la mise en place. Après, parfois, et c'est vrai et ça c'est assez difficile, il y a des contraintes budgétaires qui font que c'est plus difficile, mais là aussi le Grand Conseil peut toujours intervenir au niveau du budget.

> Adopté.

Art. 78 al. 1 (abrogé)

Berset Solange (PS/SP, SC). En fait, le projet demande que systématiquement tous les instruments parlementaires soient déposés au Secrétariat du Grand Conseil, selon l'article 60, et là on le répète pour la question.

> Adopté.

Art. 78a al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). C'est pareil pour les questions portant sur l'administration de la justice: elles seront déposées auprès du Secrétariat du Grand Conseil, qui les transmettra ensuite au Conseil de la magistrature.

> Adopté.

Art. 78b (nouveau)

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Avec mon collègue Peter Wüthrich, que je dois excuser pour des raisons professionnelles, et puisqu'il faut rendre à César ce qui est à César, avec la contribution importante de notre collègue Gabriel Kolly, on propose cet amendement, qui constitue un nouvel article 78b intitulé "Question orale". Cet article s'inspire du modèle de ce qui se passe au Palais fédéral, où cela fonctionne bien. Cela vise à donner la possibilité à chaque groupe parlementaire de poser oralement une question, une question par session. Cette question devra être envoyée jusqu'à la fin de semaine qui précède la session pour permettre au Conseil d'Etat de préparer sa réponse, car comme le professeur d'école face à une classe turbulente le conseiller d'Etat doit quand même parfois préparer ses réponses. Cela permet d'avoir un compromis pragmatique entre une heure de questions, où ça pourrait partir en cacahuètes, à la mitraillette et puis là, ça permet de caser une seule question pour chaque groupe et permet ainsi de traiter de toutes les différentes actualités qu'il pourrait y avoir. Cela évite une avalanche de questions écrites pour chaque actualité, chaque petit scandale qui peut se passer dans le canton. Simplement, les groupes se responsabilisent, se disent "au lieu de passer par mille questions écrites, on passe par la séance de questions orales, le mardi après-midi nos conseillers d'Etat sont présents, on profite de poser à ce moment-là une question orale qui évite ces questions écrites qui grèvent l'administration".

On en a parlé, il y a une inflation de ces questions écrites. Après, c'est à chaque groupe de se responsabiliser et comme l'a bien dit M^{me} de Weck hier, c'est aussi une question de responsabilité individuelle et aussi du chef de groupe de veiller à ce que les membres du groupe respectent ce principe. Cela permet en plus un échange direct avec le Conseil d'Etat, qui est toujours important, qui est toujours utile et qui permet de renforcer ces liens entre l'exécutif et le législatif en profitant de leur présence en début de session le mardi. Pour qu'il y ait un bon fonctionnement, de toute manière, il faudrait une responsabilisation des députés, mais j'ai l'impression que là les échanges sont courtois entre les différents membres actuellement, donc ça ne peut que rester constructif et ça ne risque pas de devenir la pagaille. Ça ne risque pas de prendre trop de temps non plus avec une question, on le voit à la Confédération. Et moi, je vous dis cela en tant que collaborateur du SEM: quand il y a des questions en lien avec la migration qui viennent du Palais fédéral, on répond en 4 à 5 phrases maximum, donc ça ne prend pas non plus trop de temps à l'administration. Là, le fait de se limiter à une question par groupe en plus, c'est relativement... j'ai l'impression... pragmatique. Du coup, pour favoriser le dialogue avec le Conseil d'Etat et en amenant un supplément de vie, spécialement à l'heure un peu de la digestion le mardi après-midi, je vous propose, avec mon collègue Wüthrich, d'accepter cet amendement et je vais le lire:

¹ Au début de chaque session, chaque groupe parlementaire a la possibilité de poser une question par oral au Conseil d'Etat, qui y répond directement.

² Les questions orales sont transmises par écrit au Conseil d'Etat jusqu'au vendredi précédant la session pour qu'il puisse préparer sa réponse.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'est exprimé contre cette mesure dans le cadre de la consultation. Il faut savoir qu'elle n'était pas limitée dans le nombre, donc le fait de la limiter dans le nombre, je dirais, c'est un minimum nécessaire. Le Conseil d'Etat rappelle qu'à l'époque ceci avait été abandonné, parce que ça donnait un énorme stress. Alors les élus sont là pour être stressés, ce n'est pas le problème, mais il s'agit surtout de l'administration. Imaginez-vous, vous recevez la question le vendredi soir, vous mettez tous vos collaborateurs sur la question durant le week-end pour pouvoir répondre le mardi. Et l'autre difficulté qu'il y avait, c'était la prise de position du Conseil d'Etat. Je rappelle que le Conseil d'Etat est une institution collégiale et si dans ma direction je peux préparer une réponse, il faut que je la confronte à mes collègues avant de venir au Grand Conseil, sinon ça peut aussi créer des tensions et puis des divergences d'opinion au sein du Conseil d'Etat, divergences qui - normalement, et on s'y attèle au quotidien - ne devraient pas ressortir devant le Parlement. On parle toujours au nom du collège et non en son nom personnel. Donc, ça suscite pas mal de questions, d'interrogations. Il y a aussi, on ne l'a pas traitée ici, la question de la traduction. Là, il ne faudrait pas nous demander de traduire encore des réponses écrites, mais pour l'instant il est question de réponses orales,

je n'ai pas entièrement compris quelle était la partie écrite. Puis, je me pose aussi la question du jour de la réponse. Et-ce nécessaire de répondre le mardi ? Est-ce qu'on pourrait laisser un peu de temps à l'administration aussi et au Conseil d'Etat pour avoir le temps de se consulter entre nous, avant de donner une réponse collégiale devant le Parlement? Sur le principe, le Conseil d'Etat était opposé à cette mesure pour toutes les raisons qui ont fait qu'à l'époque elle a été supprimée.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Quand j'ai lu la première fois cet amendement, je me suis dit: "Tiens ça peut être intéressant parce que ça peut animer des débats à deux heures de l'après-midi, quand effectivement on est un petit peu endormi." Toutefois, après réflexion et discussion au sein du groupe, une majorité va s'y opposer. Pourquoi? Parce que, comme vient de le dire notre conseiller d'Etat, le conseiller d'Etat, même s'il reçoit la question le vendredi, donc vendredi ça peut être vendredi à 16.00 h ou à 17.00 h, il va devoir se saisir de cette question, aller auprès de ses chefs de services, trouver des réponses qu'il n'aura peut-être pas. Le lundi, il viendra en parler avec ses collègues et il n'y aura pas un point, ou peut-être une unanimité. Résultat, lorsque la question sera posée, eh bien, le conseiller d'Etat ne devra donner que des généralités. Or, si on pose une question d'actualité, c'est qu'on veut aussi avoir une réponse précise. Avec une réponse générale comme il la donnera, eh bien, la personne, le député, sera frustrée et contrairement à ce qu'a dit mon collègue Kubski, il y aura une autre question qui va être posée et ce sera une question écrite qui sera posée pour la frustration qui sera donnée.

J'ai vécu ça au Conseil général. C'est vrai qu'on n'y est pas limité à une seule question, mais les questions sont souvent déplaisantes, elles sont posées sur un ton souvent agressif. Heureusement, au Conseil général, on peut dire qu'on y répondra la prochaine fois, justement pour donner du temps, pour avoir une réponse qui soit bien fondée. Là, ce n'est pas le cas, ce qui fait qu'il n'y aura pas de diminution des instruments. Pour preuve, je vais poser la question au collègue Kubski, vous avez déposé, le groupe socialiste, deux mandats. Est-ce que, si vous aviez pu poser vos questions directement au Conseil d'Etat au début de la session, ça vous aurait empêché de déposer les mandats? J'en doute beaucoup. Donc, ça ne diminuera pas le nombre d'instruments. On sait que le Conseil d'Etat ploie sous cette avalanche d'instruments qui sont déposés et au contraire, ça ne fera qu'augmenter le nombre d'instruments et ça ne résoudra absolument rien. Les réponses ne seront pas vraiment d'actualité, ça permet juste à une personne de montrer qu'elle s'intéresse à quelque chose et puis d'espérer de passer dans les journaux et c'est du stress pour tout le monde sans qu'il y ait un véritable résultat, raison pour laquelle je ne peux que vous demander de vous opposer à cet amendement.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je pense que, comme ma collègue Solange Berset, je suis l'un des derniers députés qui a vécu cette heure des questions, au tout début des années 2000, et c'est vrai que c'était quelque chose qui apportait une dynamique qui était très intéressante entre le Conseil d'Etat et la députation. Alors il y a plusieurs éléments qui viennent d'être évoqués et que j'aimerais préciser. Tout d'abord, effectivement, les questions orales ne remplacent pas les instruments parlementaires qui ont des objectifs bien précis tels que la motion, le postulat ou le mandat. Là, nous avons des instruments qui doivent être votés par le Parlement et qui veulent amener à une modification de loi, qui veulent amener à un rapport, qui veulent intervenir sur le domaine de compétences du Conseil d'Etat. Par contre, les questions orales peuvent effectivement remplacer une question écrite. Je viens d'entendre M. le Commissaire dire qu'il croulait sous les questions écrites qui arrivent et je peux comprendre le stress que ça produit. Mais pour un député qui souhaite poser une question parce qu'il y a un sujet d'actualité, je crois que c'était une manière très simple de pouvoir donner une réponse. L'argument donné par M. le Commissaire sur la tradition n'en est pas un, nous sommes dans une procédure orale, nous avons, et ça nous coûte bien cher, un service de traduction, donc le commissaire répondra oralement dans la langue qu'il souhaite et il y a le service de traduction qui permettra à chaque député de comprendre la réponse, donc là n'est pas le problème. Par contre, j'entends bien l'argument qui a été développé par M. le Commissaire sur la pression faite sur les services durant un week-end et là je me demande s'il n'y a pas une réflexion à faire. Je crois que c'est effectivement un petit peu difficile de mettre un délai au vendredi qui précède le mardi du début de la session et si on donnait une semaine, je pense que ce serait nettement plus correct, en disant qu'elles sont déposées jusqu'au lundi ou au mardi de la semaine qui précède la session, ce qui laisse le temps d'avoir un tout petit peu plus de sérénité. Mais cela, nous pouvons toujours en discuter. Je trouve assez rigolo par ailleurs la formulation qui veut les questions orales sont transmises par écrit, j'aime bien cette formulation, qui est un tout petit peu paradoxale. C'est dans ce sens-là que le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra cette proposition.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Avant-hier, le député Kubski est venu vers moi avec cette proposition et je tiens à avouer que ce que je lui ai dit, c'était ceci: "J'avais une certaine sympathie pour cet amendement, ce projet-là, mais en même temps je ne vois pas très bien comment mettre ça dans une loi. Je serais beaucoup plus favorable à faire un test d'abord." Parce que c'est vrai, cet échange direct, rapide, si c'est pour un gain d'efficacité, un gain de temps, ça fait sens, mais voilà. On en a discuté longuement dans le cadre de la commission, la présidente l'a dit, on a vu des variantes, on en a discuté, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on ne fait pas? De toute évidence il y a un certain besoin, ça fait partie de l'animation du groupe à quelque part, mais finalement il y avait plus de désavantages que d'avantages. C'est pour ça qu'on ne trouve rien dans ce projet de loi. Je comprends aussi les arguments du Conseil d'Etat qui nous dit "vous savez, on a déjà beaucoup de boulot, les services ont énormément de boulot, après la collégialité ne peut plus être respectée". Cela fait-il sens ou non? Ça devient extrêmement difficile. Le but de cet amendement Kubski, je crois qu'il est louable, c'est de simplifier des choses, d'avoir un

contact direct, de faire vivre notre Parlement. Ça, c'est très, très bien. Dans les faits, je pense que c'est un peu plus délicat que ça. Autour de moi, j'ai pressenti que la majorité du groupe est plutôt défavorable à ce genre de choses, ce que je conçois aussi. Je pense aussi que ce n'est pas le bon moment pour mettre cela dans la loi. Par contre, faire un test, ce serait bien. Il faudrait en discuter une fois au Bureau et, pourquoi pas, en dehors de la loi faire une fois un test pour voir si ça fait sens, si ça marche. En tout cas, je serais d'accord d'en discuter dans un prochain Bureau. Faisons une fois le test et voyons si ça fait sens ou pas sans cette base légale qui nous manque. Après ça, je suis plutôt donc globalement, pour toutes ces raisons, défavorable.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je déclare mon lien d'intérêt, il n'existe plus depuis longtemps, mais je vais le mentionner, parce que ça me fait plaisir: j'ai été traducteur-stagiaire à la Chancellerie fédérale lors des sessions parlementaires pour traduire ces fameuses questions au Conseil fédéral et d'ailleurs à l'une d'elles, le conseiller fédéral Pascal Couchepin avait y simplement répondu par "oui". Donc, il faut faire attention comment on formule la question, parce que le Conseil d'Etat pourrait s'en inspirer. Personnellement, j'ai fait le cheminement inverse à certains, j'étais un peu méfiant avec cette proposition au début et en fait, je pense que c'est une bonne idée. A voir si on le fait selon la variante test avant de modifier la loi, mais je pense qu'on doit essayer d'introduire ce système, parce que, justement, pour rebondir sur ce que dit M^{me} de Weck, si ceux qui voulaient passer dans le journal en déposant une question écrite arrivent à passer dans le journal avec une simple question orale, tout le monde aura gagné du temps. Ensuite, je pense et à l'instar de ce qui se fait dans les communes ou au Conseil général, que ça permet quand même assez souvent de répondre à des inquiétudes sur un domaine précis, souvent d'actualité, et donc que ça évite le dépôt d'un postulat, d'une motion et je pense que dans ce sens-là on ne peut que gagner. Peut-être que si la réponse est trop difficile à donner, qu'elle est trop vague et trop complexe, cela justifie ensuite le dépôt d'un autre instrument parlementaire. Je pense que nous devons essayer de mettre en place ce système d'après les délais, trouver les bons délais pour le dépôt. Je crois qu'on a encore un peu de temps d'ici à la deuxième lecture, donc je soutiens la mise en place de ce système.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). J'ai entendu les arguments pour et contre, des sérieux et des moins sérieux. Je commence quand même par les moins sérieux. M^{me} de Weck expose que s'il y a des questions qui sont posées, en fait, c'est juste parce que ces personnes essaient de passer dans le journal. Madame de Weck, qu'on parle du théâtre Equilibre, qu'on parle maintenant de vos éoliennes, si on vous disait que c'était parce que vous souhaitez passer dans le journal... ou alors est-ce que vous faites ceci parce que vous avez quelque chose à dire? Poser la question, c'est y répondre. Eh bien, c'est exactement la même chose pour les députés. Si quelqu'un intervient, c'est parce qu'il a quelque chose à dire ou qu'il pense avoir quelque chose d'intéressant à dire, c'est exactement le même combat. Alors que vous reprochiez à quelqu'un de vouloir agir pour passer dans le journal, ça me laisse un tout petit peu sourire dans mon coin. Sur le fond, le Conseil d'Etat expose ce surplus de travail. Il y a eu l'exemple avec le collègue Marmier, qui expose que des réponses brèves peuvent être données. En fait, Monsieur le Commissaire du gouvernement, vous subissez déjà l'exercice depuis longtemps. Lorsque vous déposez les rapports d'activité du Conseil d'Etat et qu'on les examine, je ne sais plus si c'est en octobre ou en novembre, il y a des questions de tous les députés sur votre activité et pour des questions qui ne concernent pas la collégialité mais directement vos directions et vous y répondez. Et chaque commissaire du gouvernement est capable de répondre sur sa direction sans trop de difficultés. Donc, vous la subissez déjà d'une certaine manière, cette heure des questions, et j'ai envie de dire avec succès. Et si vous ne savez pas répondre, vous dites "écoutez, un développement prochain suivra". Il y a ceci dans les communes, il y avait ceci au Parlement fédéral, d'autres cantons le connaissent. Ce qu'on veut, c'est un Parlement vivant, c'est un Parlement qui soit là. On reproche aussi aux parlementaires de déposer trop d'objets mais il ne faut pas opposer ceci à l'administration, il faut être content. Vous imaginez un Parlement muet, c'est la mort de la démocratie, donc au lieu de se dire "mais tiens, quel travail supplémentaire on nous donne", il faut regarder ça avec joie en disant "mais quelle chance on a d'avoir à Fribourg ce Parlement vivant et qui veut encore un peu plus challenger les autorités". Moi, j'aurais aimé que l'amendement porte sur des questions ouvertes pendant une heure et pas seulement limité à une seule question et je pense que, Monsieur le Commissaire, ça vous rend simplement meilleur, parce qu'il y a une transparence vis-à-vis des citoyens que nous représentons et vous pouvez, sur des sujets d'actualité, donner vos réponses, votre point de vue et je pense qu'on évite ainsi beaucoup de problèmes. Donc, voyez-y quelque chose de positif et non pas quelque chose de négatif. La plupart du temps, comme vous le savez bien, c'est finalement souvent le commissaire du gouvernement qui passe dans le journal.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Comme l'a dit le collègue Dafflon, c'est vrai qu'en lisant cette proposition on dit "ça semble être une bonne idée" et plus on y creuse, plus on y réfléchit, plus on arrive à la conclusion que ce n'est pas le cas. C'est sans doute pour ça que Gabriel Kolly y a pensé et n'a pas été plus loin, parce qu'il a eu la lucidité d'y renoncer. [Rires] J'ai écouté le débat, alors on a entendu plein d'arguments pour dire que c'est possible de le faire. Le seul argument en faveur de cet amendement, M. le Député Mauron l'a dit, c'est d'avoir un Parlement vivant. Je crois que le Parlement vit suffisamment, en tout cas tant que le député Mauron sera dans ce Parlement, le Grand Conseil ne sera pas mort, bien au contraire, il animera encore quelques temps les débats. Je ne vais pas répéter inutilement les arguments du Conseil d'Etat et de M^{me} de Weck pour renoncer à cet amendement, mais ayons conscience que ça donnera du travail, que ce n'est pas qu'une question orale. Le travail pour le député pour la rédiger sera le même. Pour y répondre, au Conseil d'Etat, ce sera absolument la même

chose, si ce n'est que ça devra être fait pendant un week-end sous le stress, ça ne va rien amener au bon fonctionnement démocratique. Gardons à l'esprit également que nous avons une palette d'instruments parlementaires qui nous permet de tout faire. Nous avons dans le canton de Fribourg, ce fameux instrument parlementaire qu'est le mandat. Je pense que c'est le seul canton en Suisse qui a cet instrument parlementaire, qui viole totalement la séparation des pouvoirs, qui donne une force et un pouvoir absolument extraordinaires au Grand Conseil, c'est largement suffisant. M. le conseiller d'Etat Castella l'a dit, on a la chance également d'avoir un Conseil d'Etat accessible, pragmatique, qu'on peut questionner directement - eh bien, privilégions cela. Tous les groupes parlementaires siègent maintenant, tous les partis du canton au Conseil d'Etat, ça fonctionne bien, c'est collégial, les conseillers d'Etat sont accessibles, allons leur poser nos questions par oral, directement par oral. Dernière chose, telle ou telle question du député au Conseil d'Etat, peut-être, n'intéressera pas la totalité du plénum. Il n'y a pas besoin que tout le Grand Conseil écoute la réponse donnée à telle intervention. Et enfin, on se rend compte aussi au Bureau que le programme est chargé, cela fait très, très longtemps que nous siégeons jusqu'au vendredi. Régulièrement, les instruments parlementaires sont supprimés du programme pour les remettre à la session d'après. Donc, nous députés, nous nous plaignons du traitement des instruments parlementaires, mais nous nous infligeons aussi cela parce que nous ne sommes pas capables de traiter nos propres instruments parlementaires. Travaillons déjà sur les instruments parlementaires à traiter sans vouloir réintroduire des choses qui n'amèneront strictement rien. Donc je vous invite à refuser cet amendement.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Un bref complément, puisque j'ai été interpellé. Je crois que M^{me} de Weck, son expérience du Conseil général de Fribourg voile un peu son jugement, car avec tout le respect et la sympathie que j'ai pour le Conseil général de la Ville de Fribourg, il faut dire que ce Conseil général est un peu, comment trouver le nom... [Rires] un peu "spécial" et j'ai l'impression que la qualité de nos débats et l'attitude qu'on a... peu importe si on n'est pas d'accord, on a quand même un respect et une sérénité qui est haute, une responsabilité qui est haute et même quand les débats se tendent, j'ai l'impression que ça reste toujours empreint d'un véritable respect mutuel vis-à-vis aussi de notre Conseil d'Etat. Donc, ça ne risque pas de dégénérer comme ça le fait dans certains législatifs communaux. Et puis, par rapport au travail de l'administration, mon collègue Mauron, il me semble, a déjà bien répondu. Ça se fait déjà lors des questions sur le budget. Et puis, sur la question que me pose M^{me} de Weck quant aux mandats déposés par notre groupe: là ça ne se pose pas comme question, parce que le mandat n'a pas le même but qu'une question. En revanche, les questions écrites sur l'actualité de la crise ukrainienne, ça, c'est des choses qu'on aurait typiquement pu faire lors de la séance de questions orales et je pense que c'était tout à fait opportun de poser ces questions d'actualité pour éviter cette avalanche de questions écrites, c'est des petites choses de l'actualité et ça n'empêche pas d'avoir des contacts bilatéraux.

Voilà, je pense que c'est une opportunité aussi d'apporter quelque chose de nouveau et d'un peu plus frais, aussi pour les citoyens qui viennent assister à nos séances, qui ont parfois tendance à s'endormir, il faut le voir. Je crois, j'ai l'impression que parfois cette révision de la loi sur le Grand Conseil, c'est un peu "il faut que tout change pour que rien ne change" et que finalement on veut juste garder ça comme c'était avant et je crois qu'il y a une opportunité de rendre un peu plus vivante la chose. Je crois que c'est peut-être l'opportunité, là maintenant, de créer ce vivant sans que ça n'engendre trop de travail pour l'administration.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je rassure mon chef de groupe, je ne veux pas intervenir pour dire qu'il s'est ramolli, mais quelque part je constate que peut-être il aurait fonctionné différemment une année avant. Juste, j'ai une question pour M. Kubski, je dois dire que cet amendement a toute ma sympathie et que je vais certainement le soutenir. Par contre, vous n'avez pas répondu à la question de M. Rey, qui pour moi était intéressante. Cela a été dit, vous avez mis "le vendredi qui précède" et pour moi ce délai est trop serré. Est-ce que vous entreriez... là, on va voter cet amendement, mais en deuxième lecture, est-ce que vous entreriez en matière sur un délai plus long pour laisser le temps au Conseil d'Etat de se préparer, parce que je trouve que trois jours, c'est trop serré? C'est la question que j'avais, qui pour moi est quand même importante pour ma décision.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Moi, je suis honnêtement tout à fait ouvert en deuxième lecture, à même accepter une modification du délai. Je serais tout à fait ouvert à le faire, je crois que c'est déjà sur le principe, il faut qu'on puisse y répondre et puis après, c'est clair qu'on ne va pas non plus trop stresser nos amis fonctionnaires.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Alors en fait, tout le monde a entendu les questions, remarques, propositions, acceptations, arguments contraires etc... Ce que je peux dire comme rapporteure de la commission, effectivement ça a été dit, c'est que nous en avons largement discuté et dans le groupe de travail et dans le cadre de la commission et que la commission a été unanime à ne pas vouloir réinscrire l'heure des questions orales. Je suis donc loyale à la commission si je vous demande de soutenir le projet de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, j'aimerais rappeler à M. Mauron que je n'ai pas fait de reproches. J'ai même dit: "On peut se réjouir d'avoir un Parlement actif, dynamique et soucieux." Par contre, et là je le souligne, il a aussi soulevé, et je le remercie, le fait qu'il y ait une certaine proximité et une disponibilité des conseillers d'Etat. Certaines questions, on peut les adresser par oral, certaines ne nécessitent pas de déployer toute l'activité de l'administration et on reste à disposition. Par contre, chaque question, je pense effectivement est justifiée par une

volonté d'avoir une réponse. Concernant les autres prises de parole, je remercie ceux qui se sont exprimés envers les amis de l'administration. Effectivement, ce n'est pas le gouvernement qui a proposé que les questions "orales" soient déposées une semaine plus avant. C'est un intervenant qui l'a proposé, mais ce serait le minimum. Comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat s'oppose, comme ça a été dit, pour les raisons qui font que par le passé cet instrument a été supprimé. Je remercie M. Marmier pour son inspiration, qui pourrait peut-être même se retrouver dans les questions écrites [Rires.] – sur le ton de la plaisanterie, évidemment. Par rapport à ça, je rappelle que le Conseil d'Etat s'oppose à cet instrument parlementaire, il estime qu'il en a effectivement suffisamment, même si, et je ne vous le cacherai pas, je ne trahirai pas la collégialité, le mandat n'est pas l'instrument le plus préféré par l'exécutif.

> Au vote, la proposition de MM. Kubski et Wüthrich, opposée à la proposition initiale de la commission (i.e.: pas d'article 78b), est acceptée par 51 voix contre 46 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de MM. Kubski et Wüthrich : Total 51

Ingold François (FV,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 46

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 2

Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP)

> Modifié selon la proposition de MM. Kubski et Wüthrich.

Art. 80 al. 4 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article formalise la pratique actuelle.

> Adopté.

Art. 86 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du traitement de la motion populaire. Une nouvelle lettre a été ajoutée à l'alinéa 1 afin que la motion populaire soit soumise à l'examen de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires avant d'être débattue en plenum. La lettre c permet, si la Commission le souhaite, d'entendre les motionnaires.

> Adopté.

Art. 90 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit de la diffusion du Bulletin du Grand Conseil. Cet article est modifié, car le Bulletin officiel sera dorénavant disponible uniquement sous forme électronique sous réserve toutefois de la législation sur l'archivage.

> Adopté.

Art. 93a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article de loi adapte la loi actuelle et vise à ancrer la numérisation dans la loi.

> Adopté.

Art. 97 al. 2 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette disposition vise à garantir la protection des données. L'article 2 est complété dans ces littères a, b et c concernant les exceptions. Il convient de différer la remise de documents à la presse jusqu'à décision du Grand Conseil et en cas de huis-clos, les documents ne seront transmis, cas échéant, qu'après la décision du Grand Conseil.

> Adopté.

Art. 98 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau), al. 1b (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). A l'article 1, la modification ancre la pratique actuelle, c'est-à-dire la diffusion sur Internet, sauf s'il y a huis-clos. L'alinéa b prévoit que s'il y a un problème technique, par exemple plus de diffusion, les débats se poursuivent et que les décisions restent valables.

> Adopté.

Art. 99a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 29 de la Loi sur l'information ne permet pas de rendre les procès-verbaux des séances non publiques des commissions accessibles. Il peut toutefois être utile pour des personnes effectuant des recherches d'ordre juridique et afin de rédiger un document à portée scientifique que ces PV puissent être mis à disposition. L'article 99 permet au Bureau de décider, de cas en cas et aux conditions fixées par cette disposition, d'accorder l'accès à un ou plusieurs PV. Les conditions d'octroi sont posées et l'alinéa 4 permet au Bureau de fixer des conditions plus précises.

> Adopté.

Art. 105 al. 2 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette modification permet que les dates des sessions soient communiquées 20 mois à l'avance.

> Adopté.

Art. 108a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 106 permet la convocation d'une session extraordinaire. La nouvelle disposition de cet article 108a permet, aux mêmes conditions, d'annuler une session. Il sera possible de la remplacer par une session extraordinaire pour autant que les conditions soient remplies. L'alinéa prévoit que les objets de la session annulée soient traités à la session suivante.

> Adopté.

Art. 109a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). On va prendre article par article, mais en fait, il y a des liens entre certains. Donc ces articles nouveaux 109a, b, c, d et e règlent tout ce qui concerne la participation à distance aux séances plénières. C'est sur la base d'une ordonnance parlementaire urgente puis sous la forme d'une loi urgente qu'en 2020 la participation à distance aux séances du Grand Conseil, dans certaines circonstances et à certaines conditions, avaient été organisées. Avec les dispositions qui vont suivre, on ancre dans la Loi sur le Grand Conseil cette possibilité. L'article 109a (nouveau) régit les principes. Il confirme la présence physique des élu-e-s lors des sessions. L'alinéa 2 prévoit que le Grand Conseil peut y déroger si deux conditions cumulatives sont remplies. La première, c'est que le Conseil d'Etat a pris les mesures fondées sur l'article 117 de la

Constitution et la deuxième est que les circonstances ayant amené le Conseil d'Etat à prendre ces mesures empêche une partie importante des député-e-s d'assister physiquement aux sessions. L'alinéa demande d'apporter la preuve de l'empêchement. Exemple : certificat médical.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je souhaite déposer un amendement au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s à propos des principes régissant la participation à distance. La période de pandémie et les restrictions de déplacements ont permis à une grande partie de la population d'appréhender de manière concrète le travail à distance. Force est de constater que ce mode de travail s'est aujourd'hui démocratisé et que les craintes, les préjugés liés à ce mode de travail ont été pour la plupart levés par l'expérimentation pratique. Il est donc par principe possible de travailler, en l'occurrence de siéger, à distance, ce que confirme d'ailleurs la présence de ce nouvel article 109a dans la nouvelle mouture de la loi. Dès lors, pourquoi limiter strictement cette possibilité aux circonstances extraordinaires concernant l'ensemble de la population, par exemple une pandémie, et non à des circonstances extraordinaires touchant une personne en particulier. Sans aller jusqu'à ouvrir la porte à une participation à la carte, il devrait être possible aujourd'hui d'élargir cette possibilité de siéger à distance en tenant compte de circonstances individuelles. Ces circonstances devraient bien entendu rester exceptionnelles et leur validation serait discutée par le Bureau. Cette pratique permettrait au Grand Conseil non seulement de rester adapté à son temps en tenant compte de l'évolution des modes de vie mais aussi de favoriser la conciliation entre la vie politique, les obligations familiales, une formation et la vie active. De fait, cela favoriserait également une meilleure représentation démocratique de ses membres. Aujourd'hui, dans ce parlement, les femmes et les jeunes adultes en formation sont par exemple sous-représentés. D'autres catégories socio-culturelles ou de travailleurs et travailleuses sont également sous-représentées. Leurs conditions de vie ou de travail, leurs obligations peuvent constituer un frein à cette participation. Je m'explique : les jeunes sont souvent mobiles durant leurs études, cette mobilité est d'ailleurs encouragée. Or, partager à un échange Erasmus durant un semestre est difficilement compatible avec une participation en présentiel au Grand Conseil. Certains d'entre eux vont peut-être renoncer à s'engager pour cette raison. Un autre exemple peut être celui de parents ou de proches aidants, bien souvent des femmes d'ailleurs, qui devraient rester à la maison ou à l'hôpital pour assister un enfant ou un proche lors d'un traitement de longue durée. Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres. Ces obligations seraient donc difficilement conciliables avec la présence physique. Il est souvent relevé que la participation politique des jeunes et des femmes devrait être encouragée. Si l'on peut faire un effort pour les encourager à faire ce pas, nous pouvons aussi réfléchir à adapter les structures institutionnelles pour faire un pas dans leur direction. Nous avons là un moyen, certes modeste, de favoriser cette forme de participation politique en utilisant cette opportunité. Avec ces considérations, je vous invite à accepter cet amendement, dont je vais donner lecture: "Afin de favoriser la conciliation entre participation politique, obligations familiales, formations et vie active, le Bureau peut autoriser, à titre exceptionnel, qu'un membre du Grand Conseil participe à distance. Une demande motivée doit parvenir au Bureau au moins 30 jours avant le début de la session. Aucune voie de recours n'est ouverte."

Berset Solange (*PS/SP, SC*). La volonté de la commission après de très longues discussions est de vous proposer de ne pas octroyer de permissions individuelles ou d'exceptions individuelles. La commission est bien consciente de l'évolution des choses, mais si on part sur des "exceptions ordinaires", on n'arrive pas à voir de quelle manière on pourra gérer la situation. On garde donc les cas extraordinaires. Ceci est la proposition de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ceci n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat. Néanmoins, le Conseil d'Etat apprécie de voir les gens et de les croiser. J'ai néanmoins une question qui m'est parvenue à l'instant par rapport à l'alinéa 3, "dans des conditions exceptionnelles": Le Conseil d'Etat est-il aussi concerné ou est-il exclu par l'alinéa 3?

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Nous avons discuté de cet amendement au sein du groupe. Il y a des voix positives pour cet amendement, mais je crois pouvoir dire qu'une majorité s'y opposera même si on peut comprendre que, dans certaines situations, cela pourrait être utile. Les deux problèmes que nous avons sont les suivants. Tout d'abord, les cas nommés, désignés ici, peuvent s'échelonner sur une longue période. Si vous faites un semestre Erasmus, cela dure au moins 6 mois, voire une année. Cela n'est donc plus exceptionnel. Exceptionnel, pour moi, signifie une fois pendant la session ou pendant une année. Si c'est pour quatre sessions de suite, l'exceptionnalité n'existe plus. Après, on pourrait comprendre que la disposition ne vaut que pour les cas d'urgence, mais cela ne s'appliquera pas puisqu'il faut 30 jours. Cela n'est donc ni pour les cas d'urgence, ni pour les exceptions. Ensuite se pose le problème de l'application. Pour ceux qui ont eu la chance de voir notre collègue Erika Schnyder sur un écran pendant une des sessions, où elle avait le visage déjà un peu déformé, où on n'entendait pas ce qu'elle racontait, je peux vous dire qu'elle aurait pu dire n'importe quoi et que de toute façon, cela passait mal, parce que le message... Si vous êtes en visioconférence alors que tout le reste est en présentiel, vous avez un déficit de communication qui n'est pas favorable à la personne qui passe en visioconférence. Je ne crois pas que cela alimente le débat positivement d'autant moins qu'il y a eu des problèmes au niveau des votes. Comptons-nous le vote ou non? Cela pose énormément de problèmes. Je conçois que pour les jeunes, c'est plus difficile, car ils sont en formation, mais cela est un risque rencontré depuis de nombreuses années. Il y a aussi des gens qui dans leur profession doivent partir ou qui sont à l'étranger pendant un moment. Cela est ainsi. Je ne crois pas que, tel que formulé, l'amendement soit la bonne solution et

qu'il réponde vraiment aux besoins d'exceptions et des cas d'urgence. Je ne peux donc que vous encourager à refuser cet amendement.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Comme cela a été dit par M^{me} la Rapporteuse, cette thématique a longuement été débattue tant par le groupe de travail qu'en commission. Notre groupe quant à lui est partagé par rapport à cet amendement. J'aimerais apporter quand même un complément à cette problématique. Le travail du Parlement n'est pas seulement notre travail à nous. Les réflexions que nous devons faire ne sont pas seulement par rapport à nous mais également par rapport à la confiance de la population en le travail effectué ici. Evidemment, si je prends l'exemple des élections de juges professionnels, en sachant que nous sommes toutes et tous présent-e-s physiquement dans cette salle lorsque nous procédons à une telle élection, qui peut avoir une certaine importance, cela donne confiance à la population que cette élection ne peut pas être biaisée d'une quelconque manière. En ouvrant la possibilité de la participation à distance, on peut actuellement se demander si cette confiance est la même ou si, potentiellement, lorsque x député-e-s participent à une élection à distance, le résultat de cette élection est le même que s'ils étaient en présentiels. Notre groupe est partagé. A titre personnel, je vais suivre la version de la majorité de la commission.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). J'étais une des rares personnes à avoir participé à distance et je suis désolée que vous m'ayez vu grimaçante et que vous n'ayez pas entendu mes prises de parole. C'est un peu décevant. Je suis très mitigée face à cette proposition. Je suis très ouverte en tant que maman. J'ai allaité six mois à 100 %. Si vous allaitez à 100 %, il est un peu difficile d'assister aux séances du Grand Conseil et d'avoir cette fusion vie de famille et vie au Grand Conseil. En même temps, je comprends tout à fait les propos de mon collègue Moussa. Je pense que la protection des données, l'assurance qu'il s'agit de la personne qui vote qui est présente sont difficiles. La formulation est un peu ambiguë. Je pense donc que je vais m'abstenir. Je suis très ouverte à cette idée mais je comprends également ces propos-là.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Comme cela a été dit, la commission a longuement parlé de cette thématique et nous sommes finalement arrivés à une solution tout à fait acceptable. En cas de pandémie, il est possible, comme nous l'avons déjà fait, d'avoir une participation à distance des membres du Grand Conseil. On était le seul et unique canton à permettre ceci. On a fait preuve d'une énorme modernité vu les circonstances fort particulières. Ce qu'il y a de bien dans cette nouvelle loi, c'est qu'on prévoit aussi cette possibilité sans pandémie pour les séances de commissions et du Bureau. Je pense qu'il y a là un signe d'ouverture. Parlement signifie parler, siéger. Cela veut surtout dire se voir et être ensemble. On voit la grande différence de se retrouver à l'Hôtel cantonal par rapport à Forum Fribourg. Ici, nous voyons les gens et c'est important que cela soit ainsi. Dans ce sens, nous sommes d'avis que ce n'est pas nécessaire d'aller au-delà. Il faut en rester à la proposition de la commission, qui a longuement débattu du sujet. Dans ce cadre, nous allons donc refuser cette proposition, car nous allons déjà très loin dans les possibilités que nous offre la technique moderne. Je vous enjoins de refuser cet amendement.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je dois avouer que je suis très sceptique à la lecture d'un tel amendement. Etre député-e est un privilège et ce privilège engendre des droits, dont celui de décider au nom des gens qui nous ont fait confiance. C'est un droit extraordinaire et cela donne aussi des responsabilités. La responsabilité est de siéger ici durant la législature pour laquelle nous avons été élus. Emettre ce type de propositions, ce n'est pas respectueux vis-à-vis des gens qui nous ont élus. Un mandat de député n'est pas un travail. C'est une tâche que nous ont confiée des gens. Ensuite, par rapport à nos vies privée et professionnelle, il y a une question de priorité et d'organisation. On peut tous le faire. Avec un tel amendement, nous ouvrons la porte à tout et à son contraire. On voit qu'on pourrait participer à distance pour des motifs professionnels également, de formation, de vie active. Que veut dire cela? Nous aurons tous une fois, à un moment donné, dans notre vie active, la nécessité de devoir nous excuser. On s'excusera. Il y aura une fois deux députés de droite et deux de gauche. Cela équilibrera les votes. Cela fonctionne très bien comme cela. J'ai vraiment de la peine à ce qu'on puisse proposer, respectivement si le Grand Conseil devait autoriser des votes à distance pour des gens qui prenaient un séjour Erasmus ou quoi que ce soit, si la personne privilégie un séjour Erasmus ou d'aller travailler je ne sais où ou partir en année sabbatique, elle doit se poser la question si elle est encore digne du mandat confié. Elle peut démissionner, se représenter à d'autres élections. Il y a plein de viennent-ensuite qui seront contents de siéger un moment. Dernière chose: si cet amendement est accepté, je plains le Bureau qui devra trancher. Cela va être très difficile de garantir une égalité de traitement, de décider à qui on dit oui, à qui on dit non. Quand on parle de vie active, au mois de juin, tout le groupe UDC dira qu'il doit aller faner. Il siègera alors à distance par le truchement de ses téléphones portables. Ce n'est pas sérieux. La seule chose qui devrait être réglée, c'est la problématique des congés maternité avec l'APG, j'en conviens, mais cela est une problématique fédérale. Les gens qui touchent l'APG ne peuvent pas travailler et les membres du Grand Conseil feraient partie de ces gens. C'est une question purement financière et administrative. Les parents qui viennent d'avoir un enfant peuvent très bien siéger. Il y a la période de l'accouchement où même avec une participation à distance, on ne pourra pas siéger. Tout de suite après, cela est possible moyennant une organisation familiale. Cela est uniquement une question administrative et non une question de participation à distance. Je salue donc la proposition de la commission en cas de pandémie ou de force majeure. Dans ces cas, on peut mettre quelque chose en place, mais cette proposition va trop loin et je vous invite à la refuser.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). J'aimerais juste réagir à certains propos qui ont été tenus. Je pense qu'il s'agit effectivement de situations exceptionnelles et non de situations de vacances, etc. M. Moussa parle de la confiance de la population et M. Kolly relève aussi la question de la dignité, d'être digne de son mandat et que c'est un privilège. C'est effectivement un privilège et nous sommes des privilégiés. Tout le monde ne peut pas siéger, parce que tout le monde n'a pas des situations privilégiées qui leur permettent justement de siéger de manière continue sans exception. Il faut également tenir compte de personnes qui sont dans d'autres situations et qui ne sont pas aussi privilégiées que nous.

Berset Solange (PS/SP, SC). Evidemment, c'est un sujet qui concerne tout le monde et comme cela a déjà été dit, nous en avons largement discuté dans le cadre de la Commission et du groupe de travail. Il a aussi été question du congé de maternité. Sachez que le groupe de travail et la commission se sont vraiment penchés sur cette problématique. On trouve qu'il y a là vraiment une inégalité crasse, puisque la loi fédérale interdit à la députée au bénéfice d'allocations de maternité de siéger dans un parlement. Finalement, il n'y a eu aucune proposition dans ce sens dans la loi, parce que nous attendons que cela soit réglé au niveau fédéral. Pour dire, la commission a été sensible à des empêchements extraordinaires de certaines personnes, mais en fait, cela est extrêmement difficile à gérer. Je vous propose donc d'en rester à la proposition de la commission, qui règle la situation pour des cas extraordinaires, et de refuser l'amendement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur l'organisation du Parlement. Néanmoins, j'aimerais rappeler que ces débats sont aussi visionnés, portés à l'attention du public. Il est dès lors important que les bancs de la Salle du Grand Conseil ne soient pas systématiquement clairsemés. Je pense ici non seulement à cet amendement mais aussi au fait qu'il n'y aura plus de sanction si les gens viennent en retard. J'espère que cela n'augure pas d'un retour à une situation où on avait de la peine à atteindre le quorum à l'heure.

> Au vote, la proposition de M^{me} Galley, opposée à la proposition initiale de la commission (i.e.: pas d'alinéa 4), est refusée par 67 voix contre 25 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Galley : Total 25

Ingold François (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 67

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-

Daniel (BR,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP)

Se sont abstenus : Total 7

Müller Chantal (LA,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Adopté selon la proposition initiale de la commission.

Art. 109b (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article décrit la procédure à suivre et donne compétence au Bureau pour statuer sur les demandes de député-e-s le cas échéant.

> Adopté.

Art. 109c (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cet article règle la durée ainsi que l'abrogation de l'ordonnance parlementaire.

> Adopté.

Art. 109d (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). C'est article adresse la question du système informatique et les obligations des membres autorisés à participer à distance. Les alinéas 1 et 2 reprennent les dispositions de la loi urgente concernant l'authentification, la sécurité des votes et la confidentialité des débats. L'alinéa 3 introduit l'obligation, pour la députée ou le député siégeant à distance, de prendre toutes les mesures afin de ne pas compromettre le vote, la confidentialité des débats à huis clos.

> Adopté.

Art. 109e (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit dans cet article de fixer d'autres règles. Les alinéas 1 et 2 reprennent les dispositions de la loi urgente, qui prévoit que les membres siégeant à distance ne sont pas comptabilisés dans le quorum afin de ne pas risquer de porter atteinte à la Constitution, article 96. L'alinéa 3 instaure une nouveauté. Il dispose expressément que les débats ne seront pas interrompus et le vote pas répété si un ou une député-e siégeant à distance, pour des raisons techniques, ne peut pas y participer.

> Adopté.

Art. 110 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'alinéa 1 est modifié par la proposition de repousser d'un mois, soit en décembre au lieu de novembre, le délai pour obtenir du Conseil d'Etat la liste des objets qui seront traités durant le premier semestre de la nouvelle année. La dernière phrase de l'alinéa a été supprimée, car les grandes lignes de la planification n'ont jamais été transmises.

> Adopté.

Art. 113 al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Dans cet article, tout comme dans plusieurs autres articles qui suivent, l'expression "le ou la commissaire du gouvernement" a été remplacée par "la personne qui représente le Gouvernement". Ceci est également en lien avec l'article 191, qui donne la possibilité au Conseil d'Etat d'être représenté par un autre de ses membres.

> Adopté.

Art. 116a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit-là du compte-rendu des débats et de la publication des enregistrements audiovisuels. Cet article règle, dans la loi, le sort des enregistrements de nos débats. Pour des raisons de transparence, il est choisi de les publier sous forme de documents indexés et librement consultables à la façon dont cela se passe dans d'autres cantons. L'alinéa 2 précise que ces documents font l'objet d'un versement aux archives de l'Etat au sens la loi sur l'archivage.

> Adopté.

Art. 117 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Dans cet article, il s'agit simplement de préciser que le Secrétariat tient un rôle à chaque séance. Il mentionne directement, et notamment sous la forme d'une annexe, la liste des membres présents, absents ou excusés en début de séance ainsi que, le cas échéant, les membres qui participent à distance.

> Adopté.

Art. 119 al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)]

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du huis clos. Il s'agit ici de remplacer la demande de grâce par le mot "recours en grâce", conformément aux termes du Code pénal.

> Adopté.

Art. 129 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici de la forme du dépôt des amendements. Il est proposé de modifier le dépôt afin de le mettre en adéquation avec la pratique. En effet, il est souhaité que la forme électronique soit privilégiée. Mais, lors de la discussion en plenum, il s'avère qu'un amendement peut être déposé très rapidement dans le feu de l'action. C'est pour cela qu'on met l'expression "en principe", qui permet une dérogation via un dépôt manuscrit.

> Adopté.

Art. 133 al. 3 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il est proposé d'ajouter l'alinéa 3 afin d'être au clair au cas où le Conseil d'Etat se rallierait à un amendement. Ce sera celui-ci qui sera mis au vote contre le dernier qui l'aura emporté sur les autres à la suite de nos débats.

> Adopté.

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit là de régler la procédure de vote, les principes. L'alinéa est ajouté afin que les résultats nominatifs des votes des membres du Grand Conseil soient publiés par Internet de manière appropriée. Les modalités pourront, si nécessaire, être mises dans une ordonnance parlementaire.

Art. 134 al. 4 (nouveau)

> Adopté.

Art. 142 al. 3

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit là de modifier l'ordre des interventions dans nos débats. La volonté, dans cet article, est que le dernier mot, dans les débats, revienne à la rapporteure ou au rapporteur. En pratique, ainsi, le ou la rapporteur-e aura toujours le dernier mot, soit parce que personne n'a pris la parole ou parce que quelqu'un est intervenu en vertu des litterae b, c, d, e ou des quatre.

> Adopté.

Art. 143 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il y a aussi le 144 alinéa 1 et le 145 alinéa 2. Il s'agit, dans ces articles, de remplacer le terme "commissaire" par la "personne qui représente le Gouvernement".

> Adopté.

Art. 144 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Intitulé de section après Art. 144 (modifié)

> Adopté.

Art. 145 al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 146a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Cette disposition consacre la pratique actuelle.

> Adopté.

Art. 148 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit des lectures supplémentaires, du délai entre les lectures. L'article actuel exige que les lectures d'un projet de disposition constitutionnelle ou d'un projet de loi nouvelle aient lieu lors de deux séances différentes. Il est proposé de renoncer à cette exigence systématique concernant les nouveaux projets de loi. Le Bureau peut décider, lors de l'élaboration du programme. Une motion d'ordre peut toujours être déposée pour modifier le délai.

> Adopté.

Art. 153 al. 4 (modifié), al. 5 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). A l'alinéa 4, il y a une modification concernant le texte. Le nouvel alinéa 5, quant à lui, comble une lacune de la loi en prévoyant que le candidat qui obtient la majorité absolue, plus de 50% des voix lors d'un scrutin uninominal, remporte l'élection. La règle existe pour les scrutins de liste mais n'est pas fixée dans la loi alors que c'est la pratique.

> Adopté.

Art. 154 al. 7 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce nouvel alinéa précise que la procédure d'élection s'applique également lorsqu'il y a un seul siège à repourvoir.

> Adopté.

Art. 157 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Actuellement, les bulletins blancs sont considérés comme non valables, quel que soit le mode de scrutin. Il est proposé de les prendre en compte dorénavant. Si les bulletins blancs ne sont pas valables, on pourrait voir une personne élue avec par exemple seulement quelques oui et une grande majorité de blancs.

> Adopté.

Art. 184 al. 4 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit du droit des personnes concernées dans le cadre d'enquêtes parlementaires. Cette modification à l'alinéa 4 est proposée afin d'améliorer la mise en oeuvre du droit d'être entendu. Il s'agit de donner aux personnes mises en cause par un rapport d'une commission parlementaire le droit de s'exprimer sur les conclusions du rapport final.

> Adopté.

Art. 186 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). C'est une modification qui précise que des membres du Conseil d'Etat ne peuvent refuser de déposer devant une commission d'enquête parlementaire.

> Adopté.

Art. 188a (nouveau)

Ingold François (VEA/GB, FV). Pourquoi ai-je déposé cet amendement? Les questions liées au climat ces temps sont des sujets assez sensibles, vous en conviendrez. Vu le nombre de questions ou de postulats qui arrivent tous azimuts, de droite, de gauche, on se rend compte que vous êtes tous très sensibles à cette notion. Je ne viens pas avec mon catéchisme. Je vois que vous êtes sensibles à cette question. Je vois aussi que dans toutes les motions, postulats ou questions que nous déposons, nous disons aux administrés comment ils doivent faire mieux. Je me pose la question suivante: nous, que pouvons-nous faire mieux? J'ai effectué mes petites recherches et je suis tombé sur une réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire, un postulat déposé par mon éminent collègue Ralph Alexander Schmid et mon éminente collègue Julia Senti. Ce postulat s'intitulait "Parlement cantonal climatiquement neutre". Qu'était-il demandé? Je me permets une petite lecture: "Par postulat déposé et développé le 20 novembre 2020, les députés Schmid et Senti demandent à ce qu'un rapport soit rédigé évaluant les possibilités de rendre le Parlement cantonal neutre en regard de ses émissions de CO₂." J'apprécie beaucoup ce type de postulats, je ne vous le cache pas. Ce que j'ai encore plus apprécié, je dois vous le dire et cela a été une surprise pour moi, c'était la réponse du Conseil d'Etat. Que dit-il? "Afin de se familiariser avec les démarches nécessaires à l'établissement d'un tel bilan..." qu'une première expérience a été réalisée à l'Etat par le Service de l'environnement en 2020. On voit donc que l'Etat a un certain intérêt à mettre cela en place, mais aussi une certaine volonté. Un peu plus loin dans la réponse à ce postulat, il est écrit: "Fort de cet essai pilote, le Conseil d'Etat a l'ambition de voir plus large que de solliciter uniquement les services du Parlement pour évaluer leurs émissions de CO₂." Je n'ai pas encore vu tout le déploiement de cette mesure, mais j'ai bon espoir. Peut-être serai-je encore député en 2050. En attendant, ce qui m'a encore plus surpris, c'est que vous avez accepté

que ce postulat soit traité, ce qui veut dire que je ne suis pas le seul, vous n'êtes pas les seuls à déposer des instruments, à vouloir une amélioration climatique. Le Grand Conseil a accepté. Vu que nous avons accepté cela, ne pouvons-nous pas le mettre dans la loi sur le Grand Conseil? Vous avez bien compris. Vous l'avez accepté et moi, je viens humblement, vraiment très humblement, avec la proposition de mettre en oeuvre le postulat que vous avez accepté. Premièrement, nous demandons une évaluation carbone. Ce n'est pas une grosse histoire. Nous connaissons tous nos déplacements, pour lesquels nous sommes payés. Nous savons donc combien nous générons de CO₂, d'électricité, de combien on a besoin pour se chauffer. Puis, l'évaluation faite, qu'en faisons-nous? Nous arrêtons-nous là ou allons-nous un peu plus loin en visant, comme le demande le postulat que vous avez accepté, un Parlement climatiquement neutre? Je comprends que ces questions peuvent effrayer. Je vous demande d'être réalistes avec moi. Je ne vous demande pas à tous de venir à vélo. Je pense notamment à mes collègues qui habitent la Veveyse. Ce serait très sympa mais impossible. On ne peut pas demander au Secrétariat de pédaler tous les jours pour faire marcher les ordinateurs. Ce n'est pas possible. Peut-être que, dans cette situation, l'idée de la compensation fait sens. Peut-être, peut-être pas, je ne sais pas. Ce n'est pas à moi de venir avec les solutions, je pose juste des problèmes. J'apprécie ces échanges vivants et je me réjouis des prochaines séances de questions avec le Conseil d'Etat. Je rêve avec vous, peut-être suis-je le seul, mais on pourrait imaginer pouvoir compenser. Peut-être pourrions-nous faire une forêt du Grand Conseil où l'on planterait des fayards, des conifères, des sapins blancs, un certain nombre de choses qui nous permettent de voir que nous pouvons compenser d'une certaine manière nos émissions. Cela est un rêve que j'aurais peut-être mieux fait de garder pour moi. Je vous engage donc à soutenir cet amendement et je me réjouis de vous entendre à ce sujet.

Berset Solange (PS/SP, SC). Sur le fond, pourquoi ne pas accéder à cette demande? Par contre, celle-ci soulève d'autres questions. Qui le fera et sous quelle forme? Ce sont deux aspects importants. Enfin, au départ de cette loi, nous avons fait un questionnaire exploratoire qui a été transmis à tous les députés, tous les groupes. Il n'y a eu aucune proposition dans ce sens. Je trouve cela regrettable que nous venions au dernier moment demander d'intégrer un tel chapitre. C'est ce que je peux dire au nom de la commission. Nous n'avons pas traité ce sujet. Nous n'avons eu aucune question, aucune proposition dans ce sens.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. C'est volontiers que je réponds en tant que Directeur des forêts. Je dois tout d'abord dire que c'est une décision qui appartient au Grand Conseil mais qu'il faudrait préciser ce qu'on entend par là. J'ai bien compris que M. Ingold intégrait les déplacements individuels. Intègre-t-il également les décisions du Grand Conseil? L'analyse dans ce cas est toute autre et plus importante. Intègre-t-il les locaux communs, les locaux privés? Enfin, vous devez vous poser ce genre de questions parce qu'en fonction du cadre et du périmètre que vous mettez à cette analyse, cela peut rapidement devenir une usine à gaz.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je vais lire mon amendement avec grand plaisir: Article 188 a, Empreinte carbone, alinéa 1 : "Une évaluation de l'empreinte carbone du Grand Conseil est réalisée au moins une fois par législature." Alinéa 2 : "Le Parlement cantonal vise la neutralité carbone."

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je remercie M. Ingold pour son développement. Par ce dernier, il a démontré l'inutilité de son amendement. Au sein du groupe, à première vue, certaines personnes y étaient favorables. Peut-être le sont-elles encore. En revanche, d'autres, qui hésitaient, le font maintenant beaucoup moins. Pourquoi? Parce que vous avez démontré que sans même le mettre dans la loi, la conscience de l'empreinte carbone existait déjà dans la tête et le coeur de tous les députés. La preuve, c'est ce postulat déposé par nos collègues qui a été accepté. Les députés sont conscients que l'on doit avoir un Parlement qui a une empreinte la moins grande possible. Lorsqu'il y a des propositions qui sont faites, elles peuvent d'ailleurs être faites par d'autres postulats ou directement au Bureau en disant qu'il ne faut pas ouvrir les fenêtres, qu'il faut tirer les stores ou supprimer des fontaines à eau comme nous l'avons fait. On a passé au wikiparlament pour utiliser moins de papier. J'ouvre une petite parenthèse: maintenant, nous nous rendons compte que lorsqu'on utilise des messages, cela est presque autant polluant au point de vue énergétique que d'utiliser le papier. Ce qui est vrai un jour peut ne pas l'être un autre jour. Vous enfoncez là vraiment des portes ouvertes. Nous n'avons pas besoin de l'inscrire dans la loi. Il faut y inscrire des choses que l'on ne fait pas. Or, je crois que toute proposition qui est faite et qui paraît logique pour diminuer l'empreinte de ce parlement sera acceptée. On l'a approuvé. Des constatations justes un jour ne le sont plus après. De plus, il y a le travail que cela donnera pour arriver à des propositions qui ne seront pas à mettre en place. On pourrait par exemple suggérer de mettre des panneaux solaires. Or, c'est une zone protégée. Nous ne pouvons donc pas mettre de panneaux solaires ni des pompes à chaleur, car c'est sur une falaise. Faire des recherches pour arriver à la conclusion que nous ne pouvons pas le faire est inutile, raison pour laquelle je n'accepterai pas cette proposition.

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich nehme vielleicht das Vergessen dieses Postulats, das akzeptiert wurde und dem Sie alle zugestimmt haben, auf mich. Ich war in der Kommission, die das Grossratsgesetz beschlossen hat. Es wurde effektiv nicht behandelt, aber ich fand die Idee meines Kollegen Imfeld eine sehr gute Idee. Es ist vielleicht eher eine symbolische Wirkung, die das hier hat. Das Postulat wurde angenommen, das heisst, solche *Bilans carbone* werden gemacht werden müssen. Die müssen auch nicht so oft gemacht werden, einmal pro Legislatur ist sicher genug.

Der symbolischen Wirkung wegen darf man das ins Grossratsgesetz aufnehmen und die Sozialdemokratische Fraktion wird dem zustimmen, auch wenn die Anfrage relativ kurzfristig kam und obschon das Postulat schon früher behandelt und ihm im letzten Jahr zugestimmt wurde. Deshalb würde ich Sie bitten, dem ebenfalls zuzustimmen und das aufzunehmen.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je parle à titre de coordinatrice-présidente du club de la durabilité du Grand Conseil. Je te remercie François. Tu parles du catéchisme et justement, j'aimerais préciser que nous avons créé le club de la durabilité. Nous avons repris le club sur l'environnement. Avant de parler du bilan carbone, nous parlions d'environnement. Il y a ici le titre de durabilité. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que le bilan carbone ou le climat ne respresentent qu'un axe parmi d'autres de la durabilité. Pour moi, c'est déjà une erreur de dire que le bilan carbone ce à quoi se résume la durabilité. Nous avons trois piliers au niveau de la durabilité: l'économie, l'aspect sociétal et l'aspect environnemental, qui réunit la biodiversité, le climat et tous ses enjeux, le sol, l'eau, etc. Dans le cas de la durabilité, nous vous invitons à des séances. Notre club n'est donc pas restreint à ceux qui s'inscrivent. Il est ouvert à tous les parlementaires, parce que notre ambition est de faire des actes. En anglais, nous disons "walk the talk". Si nous sommes conscients dans ce Parlement qu'il faut agir, ce ne serait pas pour faire un papier qui a juste un aspect. Nous avons bien entendu le bilan carbone de ceux qui n'ont pas de transports publics car ils habitent à Jaun, notre ancien collègue UDC qui y habitait n'est plus parmi nous. Comment peut-il venir parmi nous sans utiliser la voiture? Nous sommes justement dans l'aspect de la durabilité et ceci ne vise pas suffisamment ce dont on parle. Par contre, faire ce qu'on prêche à nos citoyens et de montrer l'exemple ne nous empêche pas... Justement, c'est pour ces raisons que je ne trouve pas nécessaire de mettre cela dans la loi mais d'agir au lieu de juste en parler. Nous viendrons avec d'autres propositions d'événements du club de la durabilité. La veille, nous avons essayé un instrument pour analyser des instruments politiques avec tous ces axes-là et nous avons vu vers quels débats ou quelles discussions il faut se diriger. Il faut viser des choses concrètes. Personnellement, je ne peux pas adhérer à cet amendement. Je vous laisse donc en juger par vous-mêmes.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Lorsque je pose la question autour de moi, j'entends des oui et des non. Je suis centriste, cela n'est pas pour rien. Finalement, si on disait oui? Pourquoi pas? Cela est une nouvelle loi, une loi responsable, moderne. Cela n'implique que le Grand Conseil et pas toutes les décisions liées au Conseil d'Etat. Je pense que cela donnerait une image forte, d'un canton moderne, qui se dote d'une loi moderne, qui veut aller de l'avant et qui ose prendre en jeu tous les problèmes de la durabilité, du réchauffement climatique et de la biodiversité. Dans ce sens-là, une analyse de notre empreinte carbone une fois par législature n'est rien d'exceptionnel et dans ce sens-là, je serais favorable à soutenir cette démarche du collègue Ingold, avec toute la sympathie que j'ai pour lui. Personnellement, je vais soutenir cet amendement.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Ce type de propositions alourdit la bureaucratie pour se donner bonne conscience. C'est vrai, si on vote oui à cela, nous nous sentons mieux. On a fait quelque chose pour l'environnement. Mais cela ne changera rien. Dans notre société, nous passons plus de temps à dire ce qu'on va faire qu'à faire les choses. On élabore des rapports, mais passons aux actes. Si M. Ingold a une proposition pour diminuer le bilan carbone, faites-la! On en parle lors d'une séance du Bureau, puis on décide. Par contre, il ne faut pas élaborer des rapports que sans doute personne ne lira et qui ne serviront à rien. Ils seront mis dans un tiroir. A part avoir coûté de l'argent et donné du travail et donc des émissions de CO₂, cela ne va pas amener grand chose. Je me permets une petite analogie qui ne va pas plaire à M^{me} Aebischer. L'article 197 de la loi sur le Grand Conseil prévoit déjà de faire un rapport sur la durabilité de tous nos actes législatifs, les fameux rapports "boussole 21". Peut-être avez-vous déjà vu cela. Cela a été mis en place il y a une dizaine d'années. Cela fait depuis 2011 que je suis membre du Grand Conseil et je n'ai aucun souvenir d'une commission parlementaire où un député aurait proposé de regarder dans le rapport 21 et que cela aurait modifié notre décision. Je n'en ai aucun souvenir. Si quelqu'un peut nous dire quel rapport 21 a fait modifier une décision du Grand Conseil, je l'écoute volontiers. On peut voir le verre à moitié plein. Soyons optimistes! On fait juste et nous lisons en parallèle les rapports 21 et cela nous conforte dans nos décisions. Personnellement, je vois plutôt le verre à moitié vide. Je pense que personne ne lit ces rapports et qu'ils n'influencons strictement rien. Ici, cela va être la même chose. On se donne bonne conscience aujourd'hui. On va voter oui. Cela passera à une séance du Bureau entre deux points de l'ordre du jour d'ici trois ans. Cela ne va rien changer à l'empreinte carbone. Passons aux actes. Moins de rapports. Je vous invite à refuser cet amendement.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Un rapport ne sert à rien? Faux! Un rapport a une valeur et la valeur qu'il peut avoir, c'est de nous rendre conscients. Si ça n'était pas le cas, pourquoi aurions-nous, dans nos journaux, depuis près d'un mois, des pages entières payées au niveau de la Confédération? Exemples: sur la préférence d'une bouilloire électrique à une casserole ouverte, sur les températures que l'on peut avoir dans nos appartements, etc. On s'est rendu compte d'une urgence, non seulement de l'urgence au niveau climatique mais aussi de l'importance de l'économie d'énergie, raison pour laquelle on investit de l'argent là-dedans. Le bilan qui sera demandé une fois par législature aura au moins le mérite de nous rendre attentifs à ce que nous faisons et à ce que nous pourrions faire. Sans sensibilisation, nous ne faisons malheureusement rien.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Au niveau du Grand Conseil, nous avons un devoir d'exemplarité. L'exemplarité vaut non seulement une fois pour faire l'étude mais surtout pour regarder la progression, l'évolution de notre empreinte

carbone et de nos activités et de ce que nous faisons. Il est clair que beaucoup de rapports sont faits et ne sont pas lus. Par contre, la progression que nous verrons d'un rapport à l'autre pourra nous indiquer si nous sommes sur le bon chemin par rapport à ce que nous demandons à nos citoyens et si nous-mêmes nous mettons en pratique pour nos propres activités au sein de ce Grand Conseil ce qu'on souhaite proposer aux autres. C'est pour cela que je vous demande d'accepter cette proposition.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je travaille dans un bureau qui réalise des bilans carbone et j'espère que mon activité n'est pas aussi vaine que certains le pensent. Un bilan carbone va souvent de pair avec un catalogue de mesures, un objectif climatique et également des mesures pour réduire l'empreinte carbone des entreprises ou des collectivités que l'on soutient. Notre groupe VERT·E·S et alliés·e·s serait très heureux de mettre en place des mesures pour réduire, à la suite du résultat du bilan carbone, l'impact des députés et du fonctionnement du Parlement de manière générale. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Il est vrai que les Veveysans ont été interpellés de manière humoristique: ils pourraient venir à vélo. Je précise bien que cela n'est pas méchant. On a également évoqué les habitants de Jaun, qui doivent venir en voiture à Fribourg. Cependant, étant très à l'aise pour discuter de ce sujet vu que je prends toujours le train pour venir au Grand Conseil, sauf le mardi où je ne peux pas faire autrement, la question qui me vient à l'esprit quand je vous entends et qu'il y a beaucoup que je ne vois jamais dans les bus, je me dis que l'exemplarité du groupe, donc de nous le Grand Conseil, n'exempte pas certains d'entre nous d'avoir une exemplarité personnelle.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je vous remercie, chers collègues, d'avoir pris la parole. Ce sont toujours des échanges très riches. J'entends tout ce que vous dites, j'entends vos peurs, vos volontés, vos intelligences, vos exigences. Il y a des choses auxquelles je peux souscrire. Je remercie les gens qui soutiennent cet amendement, même des gens qui m'ont surpris dans leur soutien. Le changement climatique, c'est aussi nous et cela est un problème. M^{me} Berset, il est vrai que nous aurions dû en parler en commission. Je n'y étais pas. M^{me} de Weck l'a dit, une loi qui est juste un jour ne l'est peut-être plus demain. Dans une démarche aussi longue que la révision d'une loi, peut-être y a-t-il des choses à côté desquelles nous sommes passées. Je ne mets pas en doute le travail exceptionnel que vous avez accompli, mais je pense qu'aujourd'hui, dans la situation dans laquelle nous vivons, peut-être serait-ce bien d'ancrer cela dans une loi pour montrer un certain exemple. Et si mon apprécié collègue Nicolas Kolly estime que c'est remplir du papier pour rien, je pense qu'il a tort, car on ne peut pas faire mieux sans savoir où on est. L'unique instrument que l'on a aujourd'hui pour savoir ce qu'on fait, c'est le bilan, une évaluation de notre production carbone. Si on ne le fait pas, on peut dire tout ce qu'on veut, mais on ne pourra pas faire mieux, parce qu'on ne comprend pas la situation. Je l'accompagne dans ces réflexions en disant qu'on a de beaux propos, on veut noircir du papier. Maintenant, agissons. Je vous propose donc d'agir. Je suis très surpris que la présidente du club de la durabilité ne soutienne pas cela. Cela me choque un peu. Lorsqu'elle dit que la durabilité, c'est trois choses – oui, il y a du social, de l'économie et puis l'environnement. Je suis bien d'accord. Il faut bien commencer par un bout et je vous encourage à déposer des motions dans cette rubrique "durabilité" pour ajouter d'autres choses. Mais de dire non parce qu'on ne parle pas des deux autres notions de durabilité, personnellement, avec toute l'amitié et le respect que je peux porter à ma collègue, là et maintenant, cela me choque.

Berset Solange (PS/SP, SC). Comme la commission n'a jamais été abordée à ce sujet, on ne peut pas prendre une autre position que ce qui vous a été proposé. Je vous demande donc de rejeter cet amendement et de suivre l'avis de la commission.

> Au vote, la proposition de M. Ingold, opposée à la proposition initiale de la commission (pas d'article 188a), est acceptée par 49 voix contre 41 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Ingold : Total 49

Ingold François (FV,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel

(FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale de la commission : Total 41

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 3

Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Modifié selon la proposition de M. Ingold.

—

> La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—